



États financiers consolidés au 31 décembre 2010

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2010 et 2009, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les chiffres comparatifs de 2009 ont été adaptés au format de présentation utilisé par le Groupe BNP Paribas.

RAPPORT D'AUDIT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BGL BNP PARIBAS S.A.

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de BGL BNP Paribas S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés, le tableau de passage des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Luxembourg, le 17 mars 2011

Représentée par
Paul Neyens
Rima Adas

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2010 et 2009, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les chiffres comparatifs de 2009 ont été adaptés au format de présentation utilisé par le Groupe BNP Paribas.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2010

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009 *
Intérêts et produits assimilés	2.a	942,7	1 054,8
Intérêts et charges assimilées	2.a	(362,8)	(509,6)
Commissions (produits)	2.b	277,8	287,7
Commissions (charges)	2.b	(76,5)	(79,8)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.c	8,0	67,4
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	4,4	(7,7)
Produits des autres activités	2.e	6,8	3,5
Charges des autres activités	2.e	(2,8)	(4,9)
Produit net bancaire		797,6	811,4
Charges générales d'exploitation	2.f	(406,3)	(300,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.m	(26,6)	(23,1)
Résultat brut d'exploitation		364,7	488,1
Coût du risque	2.g	(34,4)	16,9
Résultat d'exploitation		330,3	505,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(2,7)	(35,0)
Gains nets sur autres actifs immobilisés		10,3	42,9
Écarts d'acquisition	5.n	(10,0)	(2,3)
Résultat avant impôt		327,9	510,6
Impôt sur les bénéfices	2.h	(43,0)	(104,6)
Résultat net des activités poursuivies		284,9	406,0
Résultat net des activités abandonnées	2.i	(1,6)	(417,0)
Résultat net		283,3	(11,0)
Intérêts minoritaires		6,3	(17,2)
<i>dont résultat des activités poursuivies</i>		6,3	-
<i>dont résultat des activités abandonnées</i>		-	(17,2)
Résultat net, part du Groupe		277,0	6,2

* Les chiffres de 2009 ont été ajustés afin de classer les résultats sur activités abandonnées vers la ligne unique Résultat net des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009 *
Résultat net	283,3	(11,0)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1,6)	275,5
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	8,6	14,8
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(16,4)	168,6
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(5,1)	101,4
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	1,8	(9,8)
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	9,5	0,5
Total cumulé	281,7	264,5
Part du Groupe	275,3	281,7
Part des minoritaires	6,4	(17,2)

* Les chiffres de 2009 ont été ajustés afin de classer les résultats sur activités abandonnées vers la ligne unique Résultat net des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

États financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009 *
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		345,2	500,0
Instruments financiers en juste valeur par résultat	5.a	2 654,1	1 161,5
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	7,1	0,5
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	5 491,2	5 940,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	12 068,5	3 863,1
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	14 275,8	21 889,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.i	1 662,2	1 739,5
Actifs d'impôts courants et différés	5.j	27,4	101,1
Comptes de régularisation et actifs divers	5.k	377,0	693,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.l	932,4	62,9
Immeubles de placement	5.m	18,1	608,2
Immobilisations corporelles	5.m	284,5	519,5
Immobilisations incorporelles	5.m	4,0	2,8
Écarts d'acquisition	5.n	-	146,0
Actifs non courants destinés à être cédés	5.o	347,1	6 043,5
Total actif		38 494,6	43 271,4
DETTES			
Banques centrales, CCP		10,6	16,6
Instruments financiers en juste valeur par résultat	5.a	2 800,7	3 656,1
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	80,6	86,3
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	6 602,1	9 295,1
Dettes envers la clientèle	5.g	19 932,3	13 672,7
Dettes représentées par un titre	5.h	2 416,3	3 704,4
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0,7	-
Passifs d'impôts courants et différés	5.j	187,4	225,9
Comptes de régularisation et passifs divers	5.k	331,1	719,4
Provisions pour risques et charges	5.p	135,8	98,3
Dettes subordonnées	5.h	-	164,4
Passifs associés à des actifs non-courants destinés à être cédés	5.o	336,7	5 466,3
Total dettes		32 834,3	37 105,5
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves liées	5.q	5 324,4	5 223,7
Réserves consolidées		88,2	1 022,8
Résultat de l'exercice, part du Groupe		277,0	6,2
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		5 689,6	6 252,7
Pertes et gains latents ou différés		(77,4)	(75,7)
Total Part du Groupe		5 612,2	6 177,0
Réserves et résultat des minoritaires		48,0	(11,0)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		0,1	(0,1)
Total intérêts minoritaires		48,1	(11,1)
Total capitaux propres consolidés		5 660,3	6 165,9
Total passif		38 494,6	43 271,4

TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2010

Part du Groupe

En millions d'euros

	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres*			Total capitaux propres
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres auto détenus	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
Capital et réserves au 31 décembre 2008	3 374,9	2 773,2	6 148,1	(37,8)	(330,4)	20,5	5 800,4
Augmentations de capital et émissions	100,0	-	100,0	-	-	-	100,0
Autres variations	-	(0,4)	(0,4)	-	-	-	(0,4)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	14,8	273,6	(12,9)	275,5
Résultat net de l'exercice 2009	-	6,2	6,2	-	-	-	6,2
Capital et réserves au 31 décembre 2009	3 474,9	2 779,0	6 253,9	(23,0)	(56,8)	7,6	6 181,7
Transfert et ajustement de l'ouverture	-	(1,2)	(1,2)	(3,5)	-	-	(4,7)
Capital et réserves au 1^{er} janvier 2010	3 474,9	2 777,8	6 252,7	(26,5)	(56,8)	7,6	6 177,0
Dividendes	-	(330,2)	(330,2)	-	-	-	(330,2)
Variations de périmètre	-	(509,2)	(509,2)	-	-	-	(509,2)
Autres variations	-	(0,7)	(0,7)	-	-	-	(0,7)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	28,3	(25,0)	(5,0)	(1,7)
Résultat net de l'exercice 2010	-	277,0	277,0	-	-	-	277,0
Capital et réserves au 31 décembre 2010	3 474,9	2 214,7	5 689,6	1,8	(81,8)	2,6	5 612,2

* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence.

En 2010, les variations de périmètre concernent l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg S.A. La méthode retenue pour l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg (acquisition à la valeur comptable) a dégagé un écart d'acquisition de 509,2 millions d'euros qui a été directement déduit des fonds propres du Groupe.

Les fonds propres de BNP Paribas Luxembourg étaient à la date de l'acquisition de 2.370 millions d'euros. En 2009, l'augmentation de capital concerne la conversion en actions BGL BNP Paribas de 100 millions d'euros de prêt subordonné consenti par l'État luxembourgeois (voir note 8.a).



États financiers consolidés

Intérêts minoritaires

En millions d'euros

	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *	Total capitaux propres
Réserves au 31 décembre 2008	8,4	-	8,4
Autres variations	(2,2)	(0,1)	(2,3)
Résultat net de l'exercice 2009	(17,2)	-	(17,2)
Réserves au 31 décembre 2009	(11,0)	(0,1)	(11,1)
Dividendes intérimaires provenant du revenu net pour la période	(1,6)	-	(1,6)
Variations de périmètre	54,2	0,1	54,3
Autres variations	0,1	-	0,1
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	0,1	0,1
Résultat net de l'exercice 2010	6,3	-	6,3
Réserves au 31 décembre 2010	48,0	0,1	48,1

* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence.

Les variations de périmètre en 2010 concernent essentiellement la prise en compte des intérêts minoritaires dans des sociétés détenues par la maison mère des activités de leasing (BNP Paribas Leasing Solutions S.A.).

États financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ RELATIF À L'EXERCICE 2010

En millions d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009 *
Résultat avant impôt des activités poursuivies	327,9	510,6
Résultat net des activités abandonnées	(1,6)	(417,0)
Impôt lié aux activités abandonnées	(35,1)	(25,2)
Résultat avant impôt	291,2	68,4
Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat	881,1	899,4
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	28,7	115,2
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	9,9	-
Dotations nettes aux provisions	(205,7)	602,9
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0,3	2,5
Produits nets des activités d'investissement	266,0	(22,8)
Variations sur les actifs destinés à être cédés	904,7	-
Autres mouvements	(122,8)	201,6
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	2 841,2	11 170,7
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	638,8	(8 198,0)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	(760,3)	(1 120,0)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	3 036,4	(341,9)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(2,1)	(1 415,1)
Impôts versés	(71,6)	(95,7)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	4 013,5	(9 760,7)
Diminution nette liée aux acquisitions de filiales ⁽¹⁾	(3 449,5)	(1 010,5)
Augmentation (diminution) nette liée aux cessions de filiales	(591,6)	3 213,1
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(26,6)	(66,7)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(4 067,7)	2 135,9
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(330,2)	-
Augmentation (diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement	(462,4)	944,2
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(792,6)	944,2
Effet de la variation des taux de change	(0,1)	20,4
Évolution de la trésorerie des activités destinées à être cédées	77,9	(15,5)
Diminution nette de la trésorerie	(769,0)	(6 675,7)

* Les chiffres de 2009 ont été ajustés afin de classer les résultats sur activités abandonnées vers la ligne unique Résultat net des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

⁽¹⁾ Inclus l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg pour un montant de 2.675 millions d'euros.

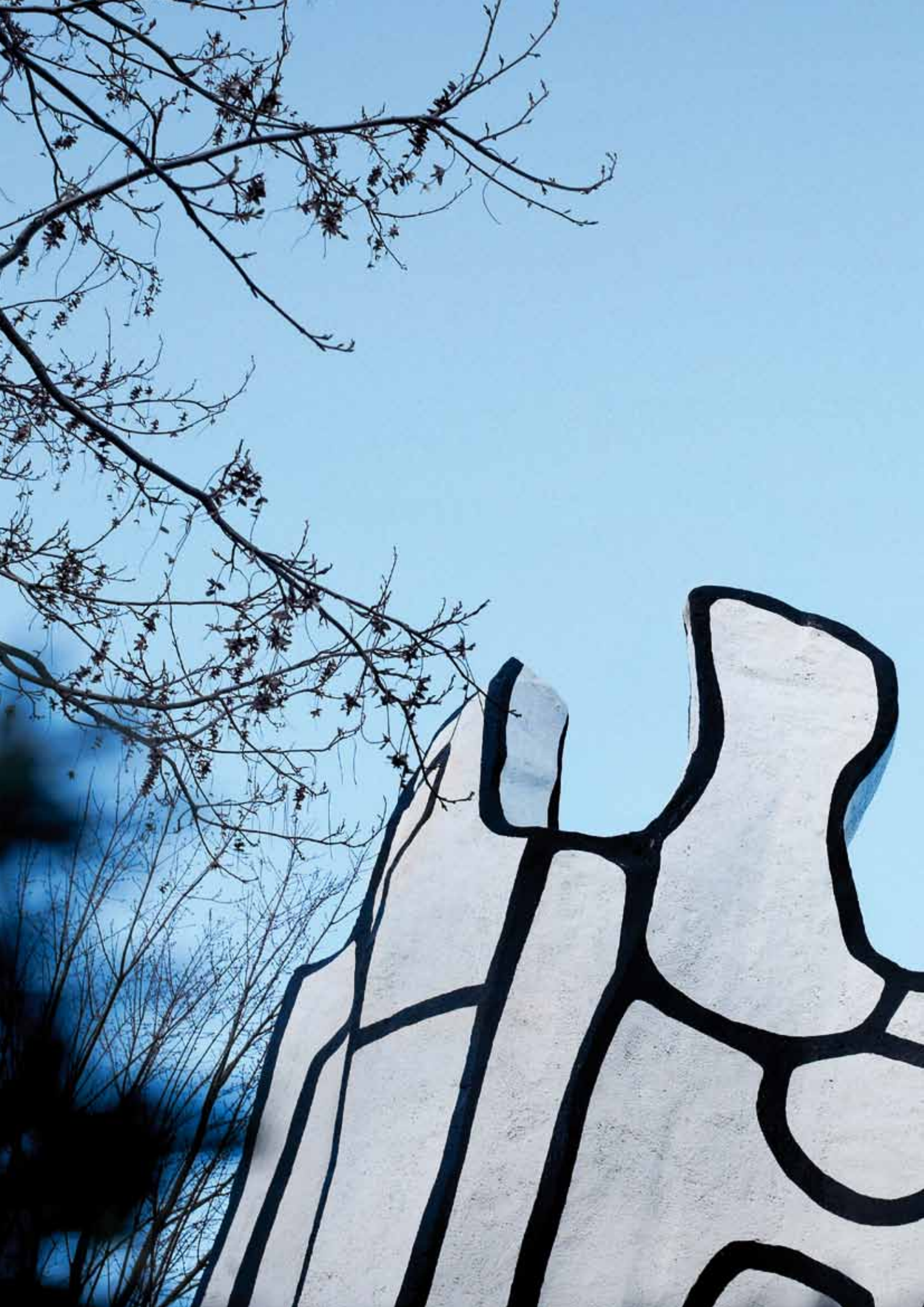
(SUITE)

En millions d'euros	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009 *
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		724,2	7 399,9
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		500,0	
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(16,6)	
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	947,3	
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(731,9)	
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		25,4	
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		(44,8)	724,2
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		345,2	500,0
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(10,6)	(16,6)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	133,0	947,3
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(507,6)	(731,9)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(4,8)	25,4
Diminution des soldes des comptes de trésorerie et assimilée		(769,0)	(6 675,7)

* Les chiffres de 2009 ont été ajustés afin de classer les résultats sur activités abandonnées vers la ligne unique Résultat net des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

Les actifs destinés à être cédés, passifs associés aux actifs destinés à être cédés et activités abandonnées concernent uniquement des sociétés consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2010 dans le Groupe ou déjà reclassées en 2009.

Au 31 décembre 2010, BGL BNP Paribas possède 312,9 millions d'euros de trésorerie bloquée à la Banque Centrale de Luxembourg.





Notes annexes aux états financiers

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

GÉNÉRALITÉS

BGL BNP Paribas, société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque a été modifiée à 3 reprises, en « Fortis Banque Luxembourg » par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2005, en « BGL » par l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2008 et en « BGL BNP Paribas » par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cadre de la mise en place du plan industriel approuvé par le Conseil d'administration du 25 novembre 2009, le Groupe est devenu à 100 % propriétaire des actions de BNP Paribas Luxembourg le 25 février 2010 et a procédé à la fusion par absorption de BNP Paribas Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2010. Le résultat de BNP Paribas Luxembourg S.A. est attribué au Groupe depuis le 25 février 2010.

Dans le même contexte, le Groupe a procédé en 2010 à la vente de Fortis Banque (Suisse) S.A., à la cession de Fortis Investment Management S.A. suivie par la participation dans l'augmentation de capital de BNP Paribas Investment Partners et à la cession de l'activité Service Titres à une autre entité du Groupe BNP Paribas au Luxembourg. Dans le cadre de la restructuration de l'activité de leasing, le Groupe a participé à une augmentation de capital qui

lui permet maintenant de détenir 33,33 % des activités de leasing du Groupe BNP Paribas (via BNP Paribas Leasing Solutions S.A. (anc. Fortis Lease Group S.A.).

Le Groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle – directement et indirectement à travers Fortis Banque - 65,96 % du capital de la banque.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34,00 % du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de Fortis Banque S.A., son actionnaire principal (50,00 % + 1 action). Les comptes consolidés de Fortis Banque S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le Groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F - 75009 Paris.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Les comptes consolidés sont soumis à l'Assemblée générale ordinaire du 7 avril 2011.

L'entrée en vigueur des normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2010 n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2010 n'est qu'optionnelle. Par contre, le Groupe a décidé l'application anticipée partielle prévue aux articles 25 à 27 de l'IAS 24 Révisé « Informations relatives aux parties liées » pour les aspects relatifs au Gouvernement Luxembourgeois.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BGL BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint et sous influence notable sont mises en équivalence. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés », à l'exception des résultats de cession réalisés sur des actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

1.b.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs entre les sociétés consolidées sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BGL BNP Paribas sont établis en euro, qui est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, la parité monétaire qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Lors de l'acquisition d'entreprises sous contrôle commun (déjà précédemment contrôlées par une autre société du

Groupe BGL BNP Paribas), l'excédent du coût d'achat par rapport aux valeurs comptables historiques des actifs et passifs acquis est directement déduit des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées.

1.c.2 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.9.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Comptes consolidés

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la juste valeur par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spéci-

fique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en juste valeur par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires ⁽¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au

cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la juste valeur sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de juste valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 Dépréciation des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins,
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est

⁽¹⁾ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté,

- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est enregistrée en déduction de la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa correction de valeur reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événe-

ments survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les titres susceptibles d'être dépréciés durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini deux critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur cinq années consécutives. Cette durée est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours en-dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers, ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés, mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la juste valeur constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la juste valeur du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.5 Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur du marché par résultat »,
 - vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la juste valeur ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.



Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.6 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.7 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des transactions futures hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés

de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples,
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur par

contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les

montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des contrats hôtes sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.8 Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur

juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation

(c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la juste valeur

La juste valeur est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de valorisation fondées sur des théories financières reconnues,
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché, s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement

Certains instruments financiers complexes, peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Cas particulier des actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché.

Les actions non-cotées détenues par le Groupe sont valorisées sur base de leur valeur d'actif net augmentée de la variation des écarts d'acquisition initiaux, le cas échéant diminuées d'une éventuelle correction de valeur.

États financiers consolidés

1.c.9 Actifs et passifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en juste valeur sur option » a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément,
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes,
- lorsque le Groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs et aux crédits dont la performance inclut un dérivé.

1.c.10 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la juste valeur initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.11 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et

les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

1.c.12 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir, les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.13 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan



d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 50 ans, 15 ans pour les installations générales et techniques, 10 ans pour les agencements, 5 ans pour le matériel, 3 à 5 ans pour le matériel informatique et 5 ans pour le mobilier.

Les logiciels sont amortis sur 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa juste valeur à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la juste valeur de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS, PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs associés à des actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités cédées ou arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne

États financiers consolidés

« Résultat net des activités abandonnées », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la juste valeur minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Afin de permettre la comparaison entre les périodes, l'exercice de référence fait également l'objet d'un reclassement du résultat des activités abandonnées sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

1.g AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de

l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.h PROVISIONS

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.i IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition,
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

États financiers consolidés

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.j TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et

emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

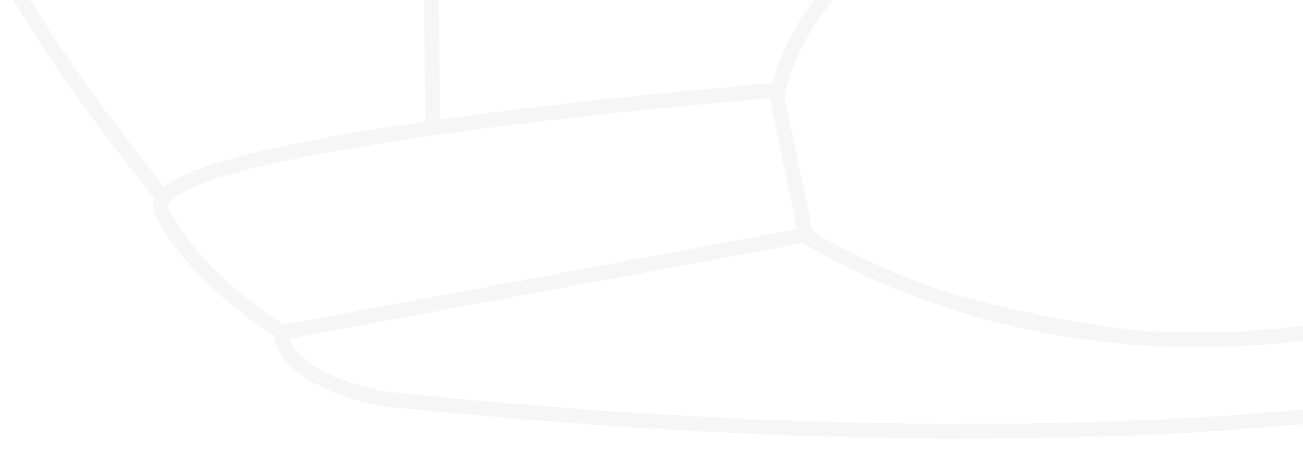
Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.k UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des États Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.



Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités bancaires,
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers,
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation,
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente »,
- des dépréciations sur les écarts d'acquisition,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- de la reconnaissance d'impôts différés actifs,
- des hypothèses et paramètres utilisés dans la valorisation des plans de pensions à prestations définies,
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en juste valeur par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros

	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	275,6	(132,6)	143,0	342,3	(190,5)	151,8
Comptes et prêts / emprunts	275,6	(132,6)	143,0	342,3	(190,3)	152,0
Opérations de pensions	-	-	-	-	(0,2)	(0,2)
Opérations interbancaires	389,3	(165,9)	223,4	376,7	(176,5)	200,2
Comptes et prêts / emprunts	389,1	(160,4)	228,7	366,5	(128,9)	237,6
Opérations de pensions	0,2	(5,5)	(5,3)	10,2	(47,6)	(37,4)
Emprunts émis par le Groupe	-	(45,3)	(45,3)	-	(84,8)	(84,8)
Instruments de couverture de résultats futurs	1,5	(0,3)	1,2	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	0,9	(0,6)	0,3	-	-	-
Trading book	26,8	(18,1)	8,7	18,1	(57,8)	(39,7)
Titres à revenu fixe	16,7	-	16,7	-	-	-
Prêts / emprunts	10,1	(13,4)	(3,3)	18,1	(2,6)	15,5
Dettes représentées par un titre	-	(4,7)	(4,7)	-	(55,2)	(55,2)
Actifs disponibles à la vente	179,8	-	179,8	249,5	-	249,5
Actifs détenus jusqu'à échéance	68,8	-	68,8	68,2	-	68,2
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	942,7	(362,8)	579,9	1 054,8	(509,6)	545,2

2.b COMMISSIONS

Les commissions s'établissent à 201,3 millions d'euros, contre 207,9 millions d'euros en 2009, soit une baisse de 3 %.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités visant à placer des actifs au nom de la clientèle ainsi que les commissions de distribution se sont élevées globalement à 84,9 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 90,6 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Ensuite, les produits nets de commissions liées aux activités de crédits à la clientèle se sont élevés à 21,7 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre un produit net de 20,1 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Enfin, les autres commissions représentent un produit net de 94,7 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre 97,2 millions d'euros pour l'exercice 2009. Elles comprennent d'une part les commissions nettes perçues sur les tran-

sactions de la clientèle, sur les conseils de gestion qui lui sont apportés et sur la tenue des comptes et, d'autre part, les commissions d'intermédiation sur les marchés financiers qui sont en net recul de -37,4 millions d'euros suite à la réorientation de ces activités dans le cadre de l'intégration du Groupe dans le Groupe BNP Paribas.

2.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en juste valeur par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros

	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	Total	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	Total
Titres à revenu fixe	(1,7)	(67,8)	(69,5)	12,2	(225,9)	(213,7)
Titres à revenu variable	(29,0)	2,7	(26,3)	23,5	(1,6)	21,9
Instruments financiers dérivés	56,6	-	56,6	231,1	-	231,1
Prêts	2,3	0,6	2,9	-	(9,4)	(9,4)
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(0,7)	-	(0,7)	-	-	-
Réévaluation des positions de change ⁽¹⁾	45,0	-	45,0	37,5	-	37,5
Total	72,5	(64,5)	8,0	304,3	(236,9)	67,4

⁽¹⁾ Ce résultat de change est couvert par le résultat de change dégagé sur des positions bilantaires non évaluées en juste valeur par résultat.

Dans le cadre des couvertures de valeur, le profit net de la période sur les instruments financiers de couverture compris dans les instruments financiers dérivés s'élève à 12,5 millions d'euros (3,0 millions d'euros en 2009), et la perte nette sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 11,9 millions d'euros (2,1 millions d'euros en 2009).

États financiers consolidés

2.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	-	0,8
Plus ou moins values de cession	-	0,8
Actions et autres titres à revenu variable	4,4	(8,5)
Produits de dividendes	16,6	14,0
Charges de dépréciation	(12,8)	(1,5)
Plus ou moins values de cession	0,6	(21,0)
Total	4,4	(7,7)

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.g).

La charge de dépréciation relative aux titres à revenu variable concerne essentiellement la participation détenue par le Groupe dans BIP Investment Partners qui a fait l'objet d'une dépréciation de 11,8 millions d'euros.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	3,0	(1,1)	1,9	3,4	(1,1)	2,3
Produits nets des immobilisations en location simple	0,5	-	0,5	0,1	-	0,1
Autres produits	3,3	(1,7)	1,6	-	(3,8)	(3,8)
Total	6,8	(2,8)	4,0	3,5	(4,9)	(1,4)

2.f CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation contiennent des frais liés à l'intégration du Groupe BGL dans le Groupe BNP Paribas (les coûts du plan d'incitation au départ anticipé à la retraite et les coûts d'intégration des systèmes informatiques), ainsi que des frais liés à la fusion au niveau du Luxembourg, pour un montant total de 64,4 millions d'euros.

Les frais de personnel sont détaillés dans la note 7.a.

2.g COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité du Groupe, ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Coût du risque de la période

Coût du risque de la période	Exercice 2010	Exercice 2009
<i>En millions d'euros</i>		
Dotations nettes aux dépréciations	(50,0)	(2,3)
Récupérations sur créances amorties	16,0	19,2
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(0,4)	-
Total du coût du risque de la période	(34,4)	16,9

Au 31 décembre 2010, les récupérations sur créances amorties concernent principalement le remboursement et l'estimation des remboursements futurs de l'AGDL (Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg). Dans le contexte de l'indisponibilité des dépôts d'une filiale luxembourgeoise d'une banque islandaise, le Groupe a dû participer en 2008 et 2009 au dédommagement pour un montant de 57,1 millions d'euros en faveur des déposants. Après avoir eu des remboursements en 2009 pour un montant total de 18,6 millions d'euros, le Groupe a enregistré au cours de l'exercice 2010 une créance de 14,5 millions d'euros envers l'AGDL.

États financiers consolidés

(SUITE)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	1,9
Prêts et créances sur la clientèle	(26,5)	(41,9)
Actifs financiers disponibles à la vente	10,8	55,2
Autres actifs	15,2	18,3
Engagements par signature et divers	(33,9)	(16,6)
Total du coût du risque de la période	(34,4)	16,9

Au 31 décembre 2010, le poste Engagements par signature comprend une provision pour indemnisation de Royal Park Investments à hauteur de 10,8 millions d'euros, suite à la révision du prix de cession de certaines positions titres transférées vers ce SPV dédié au cours de l'exercice 2009.

En 2009, le coût du risque sur les actifs financiers disponibles à la vente avait été positivement impacté par des reprises de correction de valeur excédentaires sur le portefeuille de crédits structurés cédés (pour un montant de 69,9 millions d'euros).

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation des dépréciations constituées

En millions d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Total des dépréciations constituées en début de période	1 025,1	322,5
Activités abandonnées	(828,1)	268,0
Total des dépréciations constituées pour activités poursuivies en début de période	197,0	590,5
Dotations nettes aux dépréciations	50,0	594,6
Utilisation des dépréciations	(21,8)	(137,6)
Entrées de périmètre	22,7	-
Variation des parités monétaires et divers	8,6	(22,4)
Total des dépréciations constituées en fin de période	256,5	1 025,1

L'essentiel des variations des dépréciations intervenues en 2010 et 2009 est relatif aux prêts et créances consenties à la clientèle.

(SUITE)

Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5f)	4,7	0,1
Prêts et créances sur la clientèle (note 5g)	202,0	574,3
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5c)	1,9	23,7
Actifs destinés à être cédés	-	268,0
Autres actifs	-	153,8
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	208,6	1 019,9
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	-	(19,5)
sur la clientèle	47,9	24,7
Total des provisions inscrites au passif	47,9	5,2
Total des dépréciations et provisions constituées	256,5	1 025,1

2.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	En millions d'euros	En pourcentage	En millions d'euros	En pourcentage
Charge d'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun au Luxembourg	(94,7)	28,9 %	(146,0)	28,6 %
Intérêts et dividendes exonérés d'impôt	44,6	(13,6 %)	15,3	(3,0 %)
Résultats sur placements exonérés d'impôt	14,0	(4,3 %)	2,9	(0,6 %)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(0,9)	0,3 %	(10,0)	2,0 %
Provision déductible sur entreprises liées	4,4	(1,3 %)	36,3	(7,1 %)
Précédentes pertes non reconnues sur impôts et différences temporelles	(6,1)	1,9 %	-	-
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(0,3)	0,1 %	(0,1)	0,0 %
Autres effets	(4,0)	1,2 %	(3,0)	0,6 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	(43,0)	13,1 %	(104,6)	20,5 %
dont : Charge des impôts courants de l'exercice	(68,1)		(61,8)	
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (note 5.j)	25,1		(42,8)	

Au 1^{er} janvier 2011, le taux d'imposition de droit commun au Luxembourg est de 29,1 %.

2.i RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En millions d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Gains sur activités abandonnées	39,6	1 062,7
Pertes sur activités abandonnées	(76,3)	(1 504,9)
Résultat avant impôt	(36,7)	(442,2)
Impôts liés aux activités abandonnées	35,1	25,2
Résultat net des activités abandonnées	(1,6)	(417,0)

Au 31 décembre 2010, la reclassification des résultats sur activités abandonnées selon l'application de la norme IFRS 5 concerne la contribution des activités de Fortis Lease jusqu'au 30 juin 2010 (cf. note 8.b), l'activité BGL Securities Services de BGL BNP Paribas, Fortis Banque Suisse, Fortis Investment Management, le contrat de référencement des grandes entreprises germanophones vers BNP Paribas Cologne, ainsi que les résultats des entités Alsabail, Fastnet Belgique et Fastnet Luxembourg. L'exercice 2009 a été ajusté en conséquence.

En 2010, le résultat net des activités abandonnées inclut 44,2 millions d'euros de résultat de cession.

En 2009, la totalité du résultat correspond au résultat opérationnel des activités abandonnées.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe BGL BNP Paribas est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète des domaines d'activité du Groupe, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux domaines d'activité, dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking** : ce domaine rassemble le réseau des agences de détail au Grand-Duché de Luxembourg et les activités de grandes entreprises luxembourgeoises, et propose ses services financiers aux particuliers et aux entreprises ;
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de marchés de capitaux à destination de banquiers, institutionnels et grands corporate étrangers.
- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble la Banque Privée et Personal Investors qui proposent leurs services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale ;
- **Autres** : Ce segment comprend les résultats de la gestion optimisée des Actifs et Passifs (ALM) ainsi que des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Le Groupe a adopté la méthodologie d'allocation par segment de BNP Paribas en 2010.

En 2009, le Groupe était organisé en quatre secteurs d'activités :

- **Retail Banking** : ce secteur offre des services financiers aux clients retail, incluant les particuliers, les indépendants, titulaires d'une profession libérale et petites entreprises. Ce segment reprend également les résultats de Postbank Ireland Ltd. et Internaxx Bank S.A.
- **Private Banking** : ce secteur propose des solutions intégrées de gestion d'actifs et de passifs aux particuliers fortunés, à leurs sociétés, ainsi qu'à leurs conseillers, et ce, dans le monde entier. L'offre comprend une large palette de services bancaires adaptés incluant la gestion de structures, d'investissements, des services de trust et corporate, de financement, de la gestion immobilière et de l'assurance.
- **Asset Management** : Au sein de son activité d'Asset Management, le Groupe est actif dans la gestion d'actifs. Ses activités vont de la gestion de portefeuilles d'investissement institutionnels au développement et à la gestion de fonds d'investissement.
- **Merchant Banking** : ce secteur propose une palette complète de produits bancaires et de services financiers orientés aux grandes entreprises multinationales et aux clients institutionnels, aux moyennes entreprises et aux entrepreneurs.
- **Autres et éliminations** : ce segment comprend les postes de bilan de l'ALM (gestion optimisée globale long terme des actifs et passifs de la Banque). Il comprend également les postes du bilan ainsi que les produits et charges des fonctions de support, operations et overhead.

États financiers consolidés

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des secteurs vers les départements qui

jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions supports, opérations ou informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres, la gestion des actifs et passifs, les contrôles, le suivi financier, etc. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux secteurs via un système de refacturation basé sur des contrats de services « Rebilling Agreements (SLA) » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et sont totalement alloués aux activités commerciales de la banque.

Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros

	Exercice 2010				Total
	Retail Banking	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	
Produit net bancaire	324,8	143,5	192,3	137,0	797,6
Charges générales d'exploitation	(190,8)	(46,6)	(125,4)	(70,1)	(432,9)
Coût du risque	(37,4)	14,3	10,7	(22,0)	(34,4)
Résultat d'exploitation	96,6	111,2	77,6	44,9	330,3
Éléments hors exploitation	(3,3)	(0,4)	6,8	(5,5)	(2,4)
Résultat avant impôt	93,3	110,8	84,4	39,4	327,9

Suite, d'une part à l'établissement d'un compte de résultat 2009 retraité des activités abandonnées pour le comparatif dans les états financiers, et d'autre part au changement de segmentation du Groupe entre 2009 et 2010, l'information relative au compte de résultat 2009 par pôle d'activité n'est pas disponible.

Actifs et passifs par pôle d'activité

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité de la plupart des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception de BGL BNP Paribas qui fait l'objet d'une décomposition spécifique.

En millions d'euros

	31 décembre 2010					
	Retail Banking	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Éliminations	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales, CCP	-	345,2	-	-	-	345,2
Instruments financiers en juste valeur par résultat	6,5	2 467,1	25,1	156,4	(1,0)	2 654,1
Instruments financiers dérivés de couverture	-	5,0	-	2,1	-	7,1
Actifs financiers disponibles à la vente	11,1	1 848,7	6,3	3 625,1	-	5 491,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	168,9	7 966,6	0,7	4 818,3	(886,0)	12 068,5
Prêts et créances sur la clientèle	7 640,1	1 501,5	919,4	4 501,8	(287,0)	14 275,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	37,4	-	1 624,8	-	1 662,2
Actifs d'impôts courants et différés	1,9	25,5	-	-	-	27,4
Comptes de régularisation et actifs divers	27,6	505,3	54,1	32,8	(242,8)	377,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	782,0	98,5	51,6	0,3	-	932,4
Immeubles de placement	-	-	14,9	3,2	-	18,1
Immobilisations corporelles	0,1	-	37,0	247,4	-	284,5
Immobilisations incorporelles	0,1	-	-	3,9	-	4,0
Actifs non courants destinés à être cédés	5,1	-	342,0	-	-	347,1
Placement interne	-	-	5 843,6	-	(9 930,3)	-
Total actif	12 730,1	14 800,8	7 294,7	15 016,1	(11 347,1)	38 494,6
DETTES						
Banques centrales, CCP	-	10,6	-	-	-	10,6
Instruments financiers en juste valeur par résultat	2,5	2 299,5	27,0	472,7	(1,0)	2 800,7
Instruments financiers dérivés de couverture	-	73,5	-	7,1	-	80,6
Dettes envers les établissements de crédit	699,4	6 800,7	76,8	6,9	(981,7)	6 602,1
Dettes envers la clientèle	11 991,1	1 687,2	6 217,2	220,1	(183,3)	19 932,3
Dettes représentées par un titre	-	1 774,4	567,4	75,1	(0,6)	2 416,3
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	0,7	-	0,7
Passifs d'impôts courants et différés	0,7	1,3	5,0	180,4	-	187,4
Comptes de régularisation et passifs divers	2,4	483,4	6,0	89,5	(250,2)	331,1
Provisions pour risques et charges	34,0	15,4	58,6	27,8	-	135,8
Passifs associés à des actifs non-courants destinés à être cédés	-	-	336,7	-	-	336,7
Financement interne	-	1 654,8	-	8 275,5	(9 930,3)	-
Total dettes	12 730,1	14 800,8	7 294,7	9 355,8	(11 347,1)	32 834,3

En millions d'euros

31 décembre 2009

	Retail Banking	Asset Mana- gement	Private Banking	Merchant Banking	Autres	Éliminations	Total
ACTIF							
Caisse, banques centrales, CCP	-	-	-	500,0	-	-	500,0
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	-	10,9	1 151,0	0,3	(0,7)	1 161,5
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	0,5	-	-	0,5
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	11,3	2 705,3	3 223,8	-	5 940,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	1,4	5 136,3	56,3	(1 330,9)	3 863,1
Prêts et créances sur la clientèle	5 055,5	-	650,3	20 253,8	667,6	(4 738,0)	21 889,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	1 739,5	-	1 739,5
Actifs d'impôts courants et différés	-	-	-	96,4	4,7	-	101,1
Comptes de régularisation et actifs divers	-	-	0,3	682,9	12,7	(2,7)	693,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6,0	-	-	4,5	(191,9)	244,3	62,9
Immeubles de placement	-	-	-	593,4	14,8	-	608,2
Immobilisations corporelles	-	-	-	261,2	258,3	-	519,5
Immobilisations incorporelles	-	-	-	0,9	1,9	-	2,8
Écarts d'acquisition	-	-	-	-	146,0	-	146,0
Actifs non courants destinés à être cédés	-	243,7	2 647,5	3 152,3	-	-	6 043,5
Placement interne	3 361,4	-	2 278,6	-	702,3	(6 342,3)	-
Total actif	8 422,9	243,7	5 600,3	34 538,5	6 636,3	(12 170,3)	43 271,4
DETTES							
Banques centrales, CCP	-	-	-	16,6	-	-	16,6
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	-	10,9	3 568,2	77,2	(0,2)	3 656,1
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	81,9	4,4	-	86,3
Dettes envers les établissements de crédit	50,4	-	60,9	11 495,5	-	(2 311,7)	9 295,1
Dettes envers la clientèle	7 926,5	-	3 163,0	2 592,6	(32,9)	23,5	13 672,7
Dettes représentées par un titre	431,5	-	31,7	3 165,9	75,3	-	3 704,4
Passifs d'impôts courants et différés	-	-	-	30,9	195,0	-	225,9
Comptes de régularisation et passifs divers	2,4	-	(27,3)	3 939,3	120,8	(3 315,8)	719,4
Provisions pour risques et charges	12,1	-	20,7	35,1	30,4	-	98,3
Dettes subordonnées	-	-	-	164,3	0,1	-	164,4
Passifs associés à des actifs non-courants destinés à être cédés	-	-	2 340,4	3 125,9	-	-	5 466,3
Financement interne	-	243,7	-	6 322,3	-	(6 566,0)	-
Total dettes	8 422,9	243,7	5 600,3	34 538,5	470,3	(12 170,2)	37 105,5

4. GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Dans la continuité de la mise en œuvre de l'accord de Bâle, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques, le Groupe choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3 de Bâle II.

Les mesures de risques produites par le Groupe relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par la CSSF au titre du Pilier 1. Le périmètre couvert (dit périmètre prudentiel) est détaillé en note 8.b « Périmètre de consolidation ».

L'année 2010 est marquée par la révision de la structure de consolidation de BGL BNP Paribas et de ses filiales, au sein du Groupe BNP Paribas. Les éléments présentés dans cette note reflètent l'intégralité des risques portés par le Groupe, dont la mesure et la gestion sont conduites de la manière la plus homogène possible.

4.a ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est pour l'essentiel confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement au Comité de Direction. Les fonctions Coordination du contrôle permanent (2OPC) et Compliance, suivent le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de leurs missions de contrôle permanent.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris

par le Groupe sont compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation. GRM, 2OPC et Compliance exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité du contrôle interne et des risques du Conseil d'administration de BGL BNP Paribas ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. 2OPC et Compliance informent le même Comité des sujets inhérents à sa mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, le risque de réputation et le contrôle permanent.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour le Comité de Direction. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet examen repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (Affaires Fiscales, Affaires Juridiques, Finances, Conformité), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. 2OPC et Compliance interviennent de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnel et de réputation. 2OPC et Compliance jouent un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

4.b TYPOLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par le Groupe évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par le Groupe. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où le capital de BGL BNP Paribas ne constitue pas une protection. Il s'agit des risques de réputation et stratégique.

Les modalités d'application des définitions réglementaires conformes à la doctrine développée par les accords de Bâle (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard) dit Bâle II, sont reprises dans les parties 4.d à 4.f de cette section.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des créances du Groupe, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements où le Groupe est potentiellement exposé au défaut de sa contrepartie : c'est un risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur des hypothèses de travail tels que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les

attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel. Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que le Groupe traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par le Groupe.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

Risque de point mort

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

Risque de concentration

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe.

4.c FACTEURS DE RISQUE

Risques propres à BGL BNP Paribas et liés à l'industrie bancaire

Des conditions macro-économiques et de marché difficiles pourraient dans le futur avoir un effet significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

États financiers consolidés

Certains métiers du Groupe sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique. Le Groupe pourrait faire face à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, d'événements affectant la dette souveraine (dégradation de la notation, restructurations ou défauts), ou encore d'événements géopolitiques.

De telles perturbations, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

Les marchés européens ont récemment connu des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays de la zone euro à refinancer leur dette et à l'aide financière apportée à certains États de l'Union européenne. Ces perturbations ont contribué à augmenter la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude en ce qui concerne les perspectives économiques à court terme de certains États de l'Union européenne ainsi que la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États. Les marchés financiers mondiaux ont également été indirectement affectés. Si les conditions économiques se détérioraient davantage dans les États européens concernés ou plus généralement dans l'Union européenne ou si de nouvelles perturbations venaient à affecter la capacité des marchés européens et mondiaux à se redresser à la suite de la crise financière mondiale, le Groupe pourrait subir un impact significativement défavorable.

La crise financière a entraîné et entraînera vraisemblablement à l'avenir un renforcement important de la réglemen-

tation applicable au secteur financier. Des législateurs, gouvernements, régulateurs, organismes consultatifs, associations professionnelles et comités divers au niveau national, européen ou international, ont adopté ou proposé un certain nombre de mesures en réaction à la récente crise financière, notamment les règles dites « Bâle III », proposées par le Comité de Bâle en décembre 2009.

La mise en place et le respect de ces mesures pourraient entraîner une augmentation des coûts, un accroissement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité, et pourraient diminuer sa capacité à s'engager dans certains types d'activité. Ces mesures pourraient également avoir un impact significatif sur la compétitivité du Groupe, sa capacité à attirer ou à retenir des talents et sa rentabilité, plus particulièrement dans ses activités de banque d'investissement et de financement, et en conséquence, avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Enfin, l'impact de ces mesures sur la situation des marchés financiers en général et du Groupe en particulier est difficile à apprécier et il n'est pas certain qu'elles seront de nature à éviter ou contenir de futures crises financières.

Un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par des gouvernements, des banques centrales et des régulateurs afin de remédier à la crise financière, de stabiliser les marchés financiers et de soutenir les institutions financières ont été récemment ou pourraient bientôt être suspendues ou interrompues, ce qui, dans un contexte de reprise économique relativement fragile, pourrait avoir un effet défavorable sur les conditions d'activité des établissements financiers.

En réponse à la crise financière, les gouvernements et les régulateurs ont pris des mesures de soutien en faveur des établissements financiers visant à permettre une stabilisation des marchés financiers. Les banques centrales ont mené des actions en vue de faciliter l'accès des établissements financiers au crédit et à la liquidité, notamment

par un abaissement historique et prolongé de leurs taux directeurs.

Certaines banques centrales ont décidé d'augmenter de manière significative le montant et la durée des injections de liquidité en faveur des banques et, dans certains cas, de mettre en place des mesures dites « non conventionnelles », notamment l'achat direct sur les marchés financiers d'obligations d'État, de billets de trésorerie émis par les entreprises ou de titres représentatifs de prêts immobiliers aux ménages, ce qui a permis un afflux important de liquidités dans le système économique. Certaines de ces mesures sont toujours en place et les taux directeurs demeurent à des niveaux historiquement bas.

Ces banques centrales pourraient décider à tout moment, avec ou sans concertation préalable, de modifier leur politique monétaire (notamment d'augmenter leurs taux directeurs) et d'ajuster leur politique en matière d'accès à la liquidité pour tenir compte de la relative stabilisation des marchés monétaires et financiers, ce qui pourrait entraîner un tarissement potentiellement brutal de la liquidité sur ces marchés et de manière générale dans l'économie. Dans un contexte de reprise encore relativement fragile, de telles évolutions pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement dans lequel évoluent les établissements financiers et, en conséquence, avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe.

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains

prêts. Le Groupe s'efforce de constituer des provisions adaptées.

Pour autant, il pourrait être amené, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats du Groupe et sur sa situation financière.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.

Le Groupe prend des positions sur les marchés de dettes, de devises et d'actions, essentiellement à des fins d'investissement. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions.

Dans la mesure où le Groupe détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes réalisées ou non réalisées liées à la dépréciation de ces positions. De manière occasionnelle, le Groupe pourrait mettre en oeuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations du Groupe, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer le Groupe à des pertes.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.



La baisse des marchés financiers en 2009 a entraîné un recul des volumes de transactions que le Groupe exécute pour ses clients, et par conséquent, une diminution des revenus de cette activité. Il n'est pas certain que le Groupe ne connaîtra pas les mêmes problèmes à l'avenir si d'autres crises surviennent, celles-ci pouvant se produire périodiquement et de façon imprévisible. Par ailleurs, les commissions de gestion que le Groupe facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers du Groupe, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait le Groupe à des pertes significatives si celui-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, le Groupe pourrait subir des pertes qu'il n'avait pas prévues.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou la rentabilité du Groupe.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Groupe sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent le Groupe à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients du Groupe venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si

États financiers consolidés

les actifs détenus en garantie par le Groupe ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats du Groupe.

Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité du Groupe est capitale pour séduire et fidéliser ses clients.

L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation du Groupe. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le Groupe est exposé, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. Le Groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges du Groupe (en particulier les primes d'assurance).

Le Groupe est soumis à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où il exerce ses activités.

Le Groupe est exposé au risque de non-conformité, c'est-à-dire notamment à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait le Groupe à des amendes, à des avertissements



des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Ce risque est renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle par les autorités compétentes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les opérations de blanchiment, de financement du terrorisme ou les opérations avec les États soumis à des sanctions économiques. Outre les mesures constituant une réponse directe à la crise financière (voir plus haut), le Groupe est exposé à des changements législatifs ou réglementaires dans les pays dans lesquels il exerce ses activités, concernant, entre autres :

- les politiques monétaires et de taux d'intérêts et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires,
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent,
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité,
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre,
- l'évolution de l'environnement concurrentiel et des prix,
- l'évolution des normes comptables,
- l'évolution des règles de reporting financier,
- l'expropriation, la nationalisation, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour le Groupe, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, le Groupe peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

Le Groupe a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés.

Le Groupe pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu pendant la crise financière, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le Groupe procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le Groupe pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation.

Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité du Groupe à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs du Groupe n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi le Groupe à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de perte.

Le Groupe pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le Groupe détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures ineffectives sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe.

Une intensification de la concurrence pourrait peser sur les revenus et la rentabilité.

Les principaux pôles d'activité du Groupe sont tous confrontés à une vive concurrence. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des services financiers, qui s'est accéléré pendant la crise financière récente. Si le Groupe ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités.

4.d SYNTHÈSE DES RISQUES

Synthèse des risques répartis par classe d'exposition bâloise

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les risques répartis par classe d'exposition bâloise. Ces risques servent de référence au calcul du ratio de solvabilité du Groupe dans le cadre des rapports réglementaires remis à la CSSF (pilier 1 de Bâle II).

États financiers consolidés

En millions d'euros

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Montant des actifs à risque pondérés	Exigences de fonds propres	Montant des actifs à risque pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit et de contrepartie	12 597,2	1 007,9	18 663,8	1 493,2
Risque de crédit - IRBA	10 395,1	831,6	11 163,2	893,1
Administrations centrales et banques centrales	414,7	33,2	165,0	13,2
Entreprises	4 714,9	377,2	7 237,2	579,0
Établissements	3 658,3	292,7	1 896,1	151,7
Clientèle de détail	1 478,4	118,2	1 529,9	122,4
Expositions garanties par une sûreté immobilière	546,7	43,7	416,3	33,3
Autres expositions	931,7	74,5	1 113,6	89,1
Expositions titrisées	128,8	10,3	73,7	5,9
Actifs autres que des obligations de crédit	-	-	261,3	20,9
Risque crédit - Approche standard	2 202,1	176,3	7 500,6	600,1
Administrations centrales et banques centrales	7,1	0,6	66,5	5,3
Entreprises	1 469,5	117,6	4 853,9	388,3
Établissements	354,5	28,4	840,1	67,2
Clientèle de détail	9,5	0,8	781,7	62,6
Expositions garanties par une sûreté immobilière	0,1	-	251,9	20,2
Autres expositions	9,4	0,8	529,8	42,4
Actifs autres que des obligations de crédit	361,5	28,9	958,4	76,7
Risque sur expositions sous forme d'actions	1 681,5	134,5	337,3	27,1
Modèle interne	-	-	-	-
Méthode de pondération simple	1 612,2	129,0	149,1	12,0
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	-	-	23,7	1,9
Actions cotées	10,2	0,8	57,1	4,6
Autres expositions sur actions	1 602,0	128,2	68,3	5,5
Approche standard (« grandfathering »)	69,3	5,5	188,2	15,1
Risque de marché	28,0	2,2	420,2	33,6
Modèle interne	-	-	-	-
Approche standard	28,0	2,2	420,2	33,6
Risque opérationnel	1 404,2	112,4	1 661,0	132,9
Approches par mesure avancée (AMA)	1 355,2	108,4	1 462,5	117,0
Approche standard	7,0	0,6	-	-
Approche Indicateur de base (BIA)	42,0	3,4	198,5	15,9
Total des risques avant application des dispositions transitoires	15 710,9	1 257,0	21 082,3	1 686,8
Dispositions transitoires (Floor Bâle I)	3 427,9	274,2	-	-
Total des risques après application des dispositions transitoires	19 138,8	1 531,2	21 082,3	1 686,8

4.e RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition relative à l'ensemble des actifs financiers et des éléments de hors bilan présentant un risque de crédit ou de contrepartie, avant prise en compte des garanties et des sûretés obtenues.

Exposition relative aux risques de crédit et de contrepartie par classe d'exposition bâloise, hors risque lié aux positions de titrisation et risque sur actions

En millions d'euros

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total
Administrations centrales et banques centrales	6 237,9	115,7	6 353,6	5 404,8	204,4	5 609,2
Entreprises	13 563,1	4 687,9	18 251,0	15 672,1	7 853,2	23 525,3
Établissements ⁽¹⁾	27 759,8	359,8	28 119,6	9 916,0	2 295,0	12 211,0
Clientèle de détail	4 414,7	13,3	4 428,0	5 299,4	1 340,0	6 639,4
Autres actifs risqués ⁽²⁾	-	28,9	28,9	-	76,7	76,7
Total des expositions	51 975,5	5 205,6	57 181,1	36 292,3	11 769,3	48 061,6

IRBA : internal rating-based approach

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par la partie VII, chapitre 3, point 110 de la circulaire CSSF 06/273 relative aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit.

⁽¹⁾ La classe d'exposition « Établissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

⁽²⁾ Les Autres actifs risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation.

L'évolution des expositions relatives au risque de crédit par classe d'exposition bâloise, entre les 31 décembre 2009 et 2010, résulte principalement de l'évolution du périmètre de consolidation du Groupe BGL BNP Paribas (pour les acquisitions et cessions de filiales, voir note 8.b).

Exposition relative au risque lié aux positions de titrisation

En millions d'euros

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Expositions titrisées originées par BGL BNP Paribas ⁽¹⁾	Positions de titrisation conservées ou acquises ⁽²⁾	Expositions titrisées originées par BGL BNP Paribas ⁽¹⁾	Positions de titrisation conservées ou acquises ⁽²⁾
Originateur	-	-	-	-
Arrangeur	-	-	-	-
Investisseur	-	587,2	-	751,6
Total des expositions	-	587,2	-	751,6

⁽¹⁾ Les expositions titrisées originées par le Groupe correspondent aux expositions sous-jacentes inscrites au bilan du Groupe ayant fait l'objet d'une opération de titrisation.

⁽²⁾ Les positions de titrisation correspondent aux tranches conservées des opérations de titrisation originées ou arrangées par le Groupe, aux tranches acquises par le Groupe dans des opérations de titrisation arrangées par des tiers, et aux engagements octroyés à des opérations de titrisation émises par des tiers.

La diminution continue de l'exposition liée aux positions de titrisation (décision prise en 2009 de ne plus investir dans cette activité), entre les 31 décembre 2009 et 2010, ne se matérialise pas dans la vue « risques » ⁽³⁾. En effet, une position dégradée en décembre 2010 explique à elle seule une augmentation de l'exigence en fonds propres de 5,5 millions d'euros.

⁽³⁾ L'exposition est passée de 752 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 587 millions d'euros au 31 décembre 2010 alors que l'exigence en fonds propres est passée de 6 à 10 millions d'euros.

États financiers consolidés

Exposition relative au risque sur actions ⁽¹⁾

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Approche standard (« grandfathering »)	64,7	177,0
Méthode de pondération simple	436,5	50,7
Actions cotées	3,5	19,7
Autres expositions sur actions	433,0	18,5
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	-	12,5
Total	501,2	227,7

L'évolution de l'exposition relative au risque sur actions, entre les 31 décembre 2009 et 2010, est le résultat des changements du périmètre de consolidation du Groupe (pour les achats et cessions de filiales, voir note 8.b) et du désinvestissement total du portefeuille d'investissements en actions.

4.e.1 Le risque de crédit

La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement

La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale du crédit définie par le Groupe BNP Paribas ainsi que les politiques et normes définies par le Conseil d'administration et le Comité de direction de BGL BNP Paribas, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse

du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme de GRM. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique de crédit, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur.

⁽¹⁾ Le terme « actions » doit être entendu au sens large, incluant également les fonds d'investissement et les capitaux non encore versés sur ce type d'instruments.

Par délégation du Comité de direction, le Comité Central des Crédits est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting s'applique à l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting (ou Exposure Management) » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, en deuxième niveau, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production fréquente des situations irrégulières de crédit facilite l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent, sous le contrôle de GRM, jusqu'au Comité Central des Crédits. Réuni trimestriellement, ce Comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre.

Les procédures de dépréciation

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet, sous le lead de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en

défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

Le dispositif de notation

Les principes exposés plus bas correspondent à la pratique au sein du périmètre BGL BNP Paribas à la fin de 2010.

Suite à l'accord formel obtenu du collège des régulateurs en mars 2008, BGL BNP Paribas utilise l'approche des notations internes avancées du risque de crédit de Bâle II pour le calcul des exigences des fonds propres réglementaires. Ainsi, chaque opération et chaque tiers se voient attribuer les paramètres « risque de crédit » selon les méthodes du Groupe BNP Paribas Fortis sur base d'un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres.

Les paramètres risque de crédit se composent de trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime pour la population « Corporate » au moyen d'une note, le taux de la perte en cas de défaut (LGD), qui est attaché à la structure des transactions et la valeur exposée au risque (EAD, Exposure at Default).

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire. Cette échelle comprend aussi une correspondance indicative avec les échelles des agences de notation. Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes. L'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation et il n'y a pas d'identité stricte entre l'appréciation du caractère « investment grade ⁽¹⁾ » d'une transaction par les agences externes et l'attribution d'une note interne supérieure ou égale à 5.

États financiers consolidés

Ces notations doivent être revues sur base annuelle et reposent avant tout sur des modèles statistiques.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises (Population « de détail » au sens de Bâle II). GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant lui-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée sur base de méthodes statistiques. La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait le Groupe en cas de défaut de la contrepartie à un moment de crise économique, conformément aux dispositions de la réglementation.

Elle est évaluée, pour chaque opération, en prenant en compte les garanties reçues couvrant les transactions. Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations prudentes et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

Le Groupe utilise des modèles internes de détermination de la valeur exposée au risque lorsque la réglementation le permet (c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 %). Ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction et n'est pas décidé par les Comités de Crédit.

Chacun des trois paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérification à posteriori (backtesting) et, dans la mesure des disponibilités, de comparabilité externe (benchmarking) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité

du Groupe. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Pour la notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut constaté, année par année. Une analyse par modèle de notation, est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est également vérifiée.

En ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu initialement.

Le facteur de conversion fait lui aussi l'objet d'un backtesting annuel, en comparant les montants réalisés aux montants estimés par les modèles.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année aux organes de pilotage du dispositif de notation. L'analyse des résultats de ces études, et les échanges qui s'en suivent, contribuent à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne du Groupe conformément aux préconisations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions de portefeuille, et pour les comptes-rendus internes et externes.

Suite à l'acquisition par BNP Paribas du Groupe BNP Paribas Fortis, les politiques et dispositifs de notation des

États financiers consolidés

sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part et de BNP Paribas d'autre part ont vocation à converger dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le Groupe BNP Paribas. Les travaux entrepris dans cette direction ne sont pas encore achevés.

Les techniques de réduction des risques : garanties et sûretés

La politique de crédit du Groupe détermine la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

La politique du Groupe définit un cadre précis d'évaluation des garanties et des sûretés.

Diversification de l'exposition au risque de crédit

Diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique du Groupe. La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier. Le contrôle des grands risques s'assure que le montant total des risques encourus sur une contrepartie ne dépasse ni les 10 % des fonds propres nets consolidés du Groupe, ni sa capacité bénéficiaire récurrente.

À la demande de la banque, la CSSF a confirmé l'exemption totale des risques pris sur le Groupe BNP Paribas dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la circulaire 06/273 telle que modifiée.

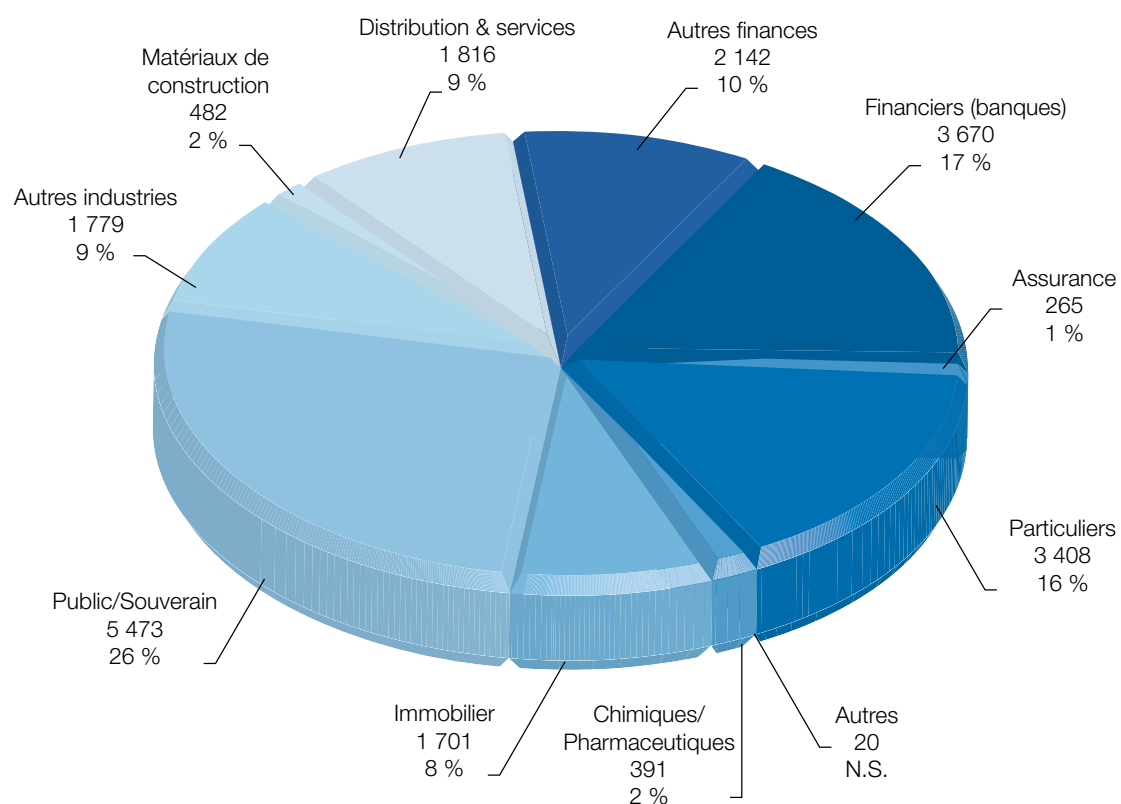
Diversification sectorielle

La répartition des risques, par secteur économique, fait l'objet d'une attention régulière.

Répartition du portefeuille de risque de crédit par classe d'exposition bâloise et par secteur d'activité de la clientèle Entreprises au niveau de la maison mère et hors relations avec les entités du Groupe BNP Paribas

Les autres entités du périmètre de consolidation du Groupe n'ont pas d'influence notable sur cette diversification.

En millions d'euros



États financiers consolidés

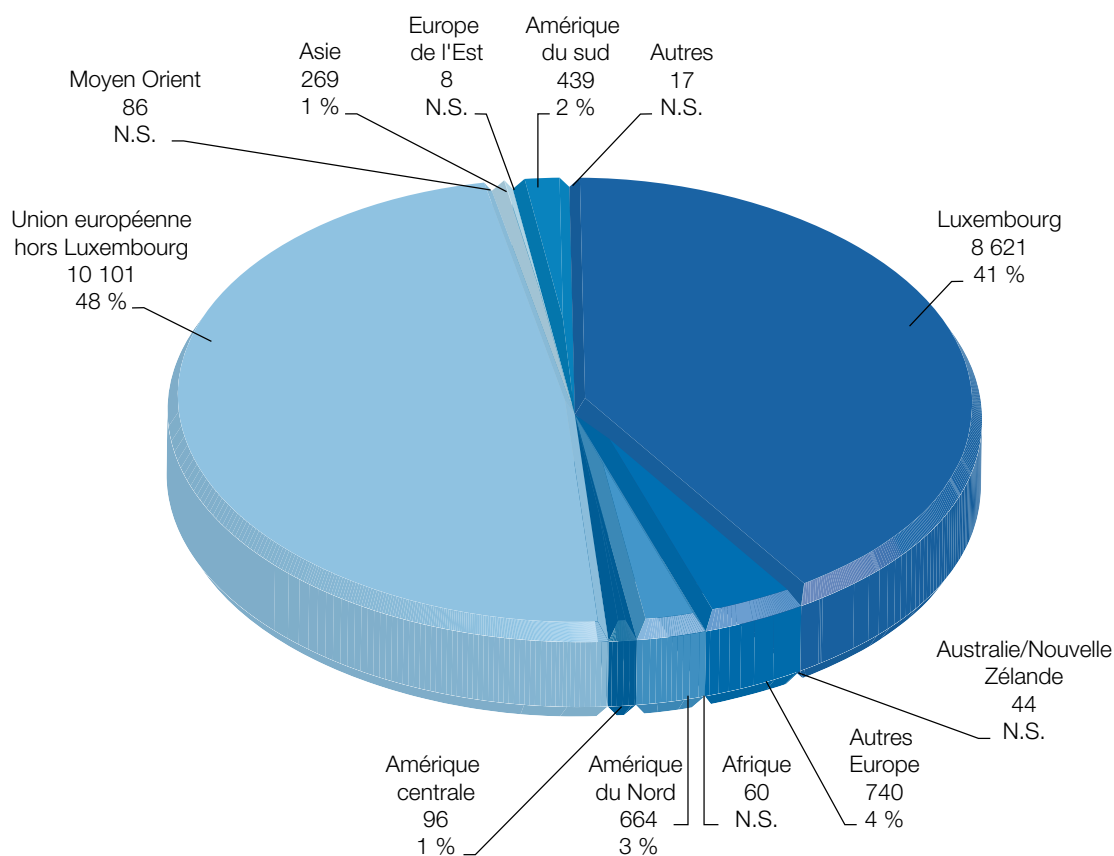
Diversification géographique

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition du Groupe à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

Répartition géographique du portefeuille de risque de crédit au 31 décembre 2010 en fonction des pays de résidence des contreparties au niveau de la maison mère et hors relations avec les entités du Groupe BNP Paribas

Les autres entités du périmètre de consolidation du Groupe n'ont pas d'influence notable sur cette diversification.

En millions d'euros



Le Groupe s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles.

Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Dispositif « Corporate »

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation « Corporate » s'applique aux banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux souverains.

Pour chacun des sous-portefeuilles composant la population « Corporate », la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de GRM qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques du Groupe. Cette méthodologie se base sur des modèles statistiques afin d'en garantir une application homogène.

Contrairement à la perte en cas de défaut et à la valeur exposée au risque, quant à l'attribution des notes aux contreparties, sous réserve de justification et en respectant les politiques en place, le jugement expert peut s'écarter, de l'application stricte des modèles. La note de contrepartie est validée par les Comités de Crédit.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque taux de recouvrement global (TRG) de transaction.

La définition du défaut est uniformément appliquée et respecte les exigences réglementaires.

Dispositif propre à la clientèle de détail

Pour l'ensemble des activités liées à la clientèle « de détail » qui est caractérisée par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit (« Retail » au sens de Bâle II), BGL BNP Paribas applique une approche par « classes homogènes de risque ». Cette approche respecte notamment les aspects suivants :

- la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables,
- l'appui sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements.
- Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif.
- Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

Les méthodologies de construction et de suivi de ces paramètres permettent d'affecter sur base mensuelle, et sur base des informations les plus récentes, les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance et en termes de « Perte en cas de défaut ou LGD ». La « valeur exposée au risque ou EAD » est fonction de la transaction.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Le tableau ci-dessous présente sur le périmètre comptable la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

En millions d'euros

	31 décembre 2010							
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours				
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	7,6	7,6	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3,6	3,6	-	-	-	3,6	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	278,4	273,4	5,0	-	286,6	565,0	209,6	142,7
Encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	282,0	277,0	5,0	-	294,2	576,2	209,6	142,7
Engagements de financements donnés					4,0	4,0	-	-
Engagements de garantie financière donnés					11,6	11,6	-	-
Engagements douteux hors-bilan nets des provisions					15,6	15,6	-	-
Total	282,0	277,0	5,0	-	309,8	591,8	209,6	142,7

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

4.e.2 Le risque de contrepartie

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BGL BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BGL BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collateralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition, intégré par la suite au dispositif de mesure du risque de crédit. Cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à des paramètres y compris volatilités, corrélations, calibrés sur des données de marché historiques. Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide de l'outil « ValRisk » qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarii potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transaction de chacune des contreparties à plusieurs centaines de points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions.

Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Encadrement et suivi du risque de contrepartie

Les expositions futures potentielles calculées par ValRisk sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. En outre, ValRisk permet la simulation de nouvelles transactions et la mesure de leur impact sur le portefeuille de la contrepartie et représente de ce fait un outil essentiel dans le processus d'approbation du risque.

4.f RISQUE DE MARCHÉ

4.f.1 Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

Définitions

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par l'évolution défavorable des prix ou paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non. Les paramètres se définissent comme suit :

- Le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt.
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies.
- Le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions.
- Le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur.
- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Gouvernance

Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés des Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. C'est au CMRC que

sont décidés notamment les limites de trading agrégées ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque. Les déclarations de pertes ainsi que les pertes hypothétiques estimées par les exercices de stress-testing y sont également étudiées. Le comité se réunit au minimum deux fois par an.

Mise en place et suivi des limites

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation. La délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du Métier, suivie enfin de celle du Responsable de Trading.

Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur.

La mission de GRM en matière de suivi des risques de marché est de définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value-at-Risk (VaR) qui est l'indicateur global de perte potentielle. GRM contrôle que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents comités. Afin de mener à bien sa mission, GRM se charge également d'approuver des nouvelles activités et transactions importantes, de revoir et approuver des modèles de valorisation des positions.

GRM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse destinés au Senior Management.

Le suivi quotidien des positions est réalisé à partir de l'outil intégré MRX (Market Risk eXplorer), qui est l'application gérant le calcul de la VaR. Cet outil permet le suivi de la VaR, mais aussi des positions en détail ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères simultanément (devise, produit, contrepartie, etc.). MRX dispose également d'une infrastructure pour inclure les limites de trading, les réserves et le stress-testing.

Processus de contrôle

Les principales zones d'intervention de GRM sont l'enregistrement des transactions et la détermination des réserves. Les procédures les régulant sont résumées ci-après.

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

Ce contrôle est de la responsabilité des Opérations (Middle-Office). Toutefois, les opérations complexes nécessitant une attention particulière, sont vérifiées par GRM. Une vérification complète et formelle des paramètres est effectuée chaque mois. L'information est obtenue par consultation des courtiers ainsi que des services spécialisés fournissant des prix de consensus.

Une fois les paramètres vérifiés, les conclusions des analyses sont documentées. Les ajustements sont passés sur les livres par le « Middle Office ».

Calcul des réserves

GRM définit et calcule des « réserves ». D'un point de vue comptable elles sont enregistrées comme des réfections de résultats correspondant à des ajustements de « fair value ». Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure de la clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts. Les réserves couvrent notamment le risque de liquidité et les spreads de bid/offer.

Mesure des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs (sensibilités, VaR et stress-tests), visant à capter l'ensemble des risques.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des

portefeuilles par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites.

Mesures en conditions de marchés normales : VaR

Cet indicateur est le résultat du modèle interne de BGL BNP Paribas. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99 %. Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire et prend en compte les facteurs de risque usuels (taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières et les volatilités associées), ainsi que la corrélation entre ces facteurs permettant l'intégration des effets de diversification. Il inclut en outre la prise en compte du risque spécifique de crédit.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à la complexité croissante des marchés et la sophistication des produits traités.

Cette méthodologie de suivi de risque de marché est utilisée exclusivement à des fins de mesure interne. Au niveau de la communication réglementaire, la méthode standard est appliquée.

Mesures en conditions de marchés extrêmes

Afin d'optimiser l'analyse qualitative des risques et leur prédictibilité en période de crise intense, BGL BNP Paribas a également mis au point des « stress tests ». Ces « stress tests » permettent d'identifier et d'estimer les risques potentiels de crédit dans plusieurs scénarios ainsi que leur impact potentiel sur les fonds propres de BGL BNP Paribas. Les hypothèses, le contenu et la conclusion de ces

États financiers consolidés

analyses sont mis à jour chaque trimestre et transmis au Comité de direction et au Comité du Contrôle interne et des Risques.

Pour suivre le risque de trading en cas de variations extrêmes des marchés, le programme des scénarios de stress rend compte de la contribution des principaux facteurs de risque à la variation du résultat qui se produit dans chaque scénario envisagé, qu'il soit historique ou hypothétique. Si les résultats du scénario de stress dépassent les valeurs constituant un premier signal d'alerte, ils doivent amener la Direction à prendre des mesures.

GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

4.f.2 Risque de marché relatif aux activités bancaires et risque de gestion actif/passif

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'une part et le risque de perte sur les participations en actions d'autre part. Seul le risque de participation en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul des actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Le risque de marché est calculé selon la méthode standard.

Nature du risque

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Risque de taux	-	50,6
Risque de change	-	399,7
Risque de prix attaché aux actions	7,8	7,7
Risque de prix attaché aux matières premières	0,2	10,0
Total de la valeur exposée au risque	8,0	468,0



Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de Banque de détail et des Entreprises tout comme des opérations des métiers de gestion d'épargne du pôle Investment Solutions au Luxembourg (qui compte parmi les pays domestiques du Groupe BNP Paribas) et à l'international. Il est également issu d'opérations des filiales de financement spécialisé, des opérations des Métiers de financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés par l'ALM et la Trésorerie au niveau local, qui font partie du métier ALM Trésorerie au niveau Groupe.

Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est placée sous la supervision directe d'un Directeur Général Délégué. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des pôles et des entités opérationnelles. Pour BGL BNP Paribas, cette fonction est assurée par l'ALCO Luxembourg.

Risque de participations en actions

Dans le cadre des réglementations mises en place dans le contexte de Bâle II, les participations non consolidées et non déduites des fonds propres, achetées après la fin de l'année 2007, sont pondérées sur base d'une méthode de pondération simple. Les expositions en participations non consolidées achetées avant la fin 2007 sont pondérées suivant l'approche standard, sur base d'une disposition transitoire pour les expositions sous forme d'actions (« equity grandfathering clause »).

Risque de change

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe

provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe, en phase avec celle du Groupe BNP Paribas, est de couvrir la variabilité de son résultat net aux cours de change des monnaies étrangères.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises peut résulter notamment des titres de participations consolidées en monnaies étrangères. Lorsqu'un tel cas se présente, la politique du Groupe vise alors à obtenir des financements dans la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les financements sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

Risque de taux (Pilier 2)

Organisation de la gestion du risque de taux de BGL BNP Paribas

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail et des Entreprises ainsi que d'Investment Solutions dans les marchés domestique du Luxembourg et à l'international, des filiales de financement spécialisé et des métiers de financement du pôle CIB, est géré par l'ALM et la Trésorerie du Groupe dans le cadre de portefeuilles qui comprennent les activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est géré par l'ALM et la Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées par chaque métier de BGL BNP Paribas sont transférées vers l'ALM ou la Trésorerie, au moyen d'attributions internes analytiques ou d'opérations de prêts / emprunts. L'ALM et la Trésorerie sont en charge de gérer les risques de taux associés à ces opérations.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors des réunions du Comité ALCO Luxembourg.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail et des Entreprises ainsi que d'Investment Solutions, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les comptes courants créditeurs ainsi que certains comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Des indicateurs de risque de taux d'intérêts, tels la sensibilité de portefeuilles d'intermédiation clientèle puis de réinvestissement de fonds propres par rapport à des changements appliqués aux courbes de taux d'intérêts, sont systématiquement présentés à l'ALCO Luxembourg et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe présentent une sensibilité de la valeur donnée à ces portefeuilles aux fluctuations de taux d'intérêt qui est reprise dans le tableau ci-dessous.

Celui-ci présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par bande d'échéances, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplication et des modèles utilisés pour générer les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ 1,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la valeur des portefeuilles d'intermédiation clientèle et des capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros

	31 décembre 2010					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 an à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	TOTAL
EUR	(26)	(2)	(348)	(179)	(488)	(1 043)
USD	12	12	18	(21)	(106)	(85)
Autres devises	(7)	(1)	(11)	15	52	48
Total	(21)	9	(341)	(185)	(542)	(1 080)

Couverture des risques de taux et de change

Les couvertures initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change. Elles sont réalisées notamment au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, des instruments financiers dérivés sont utilisés en couverture de juste valeur ou en couverture de flux de trésorerie. Les relations de couverture qui sont établies suivant les normes IFRS, font l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif. Au-delà de ces couvertures reconnues en IFRS, le Groupe poursuit une politique de couverture économique notamment pour le risque de change, puis pour la couverture des émissions structurées.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus du Groupe aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille – clientèle et fonds propres – et par devise.

Sur l'année 2010, le Groupe a pu inclure dans le portefeuille de fonds propres les réinvestissements à taux fixe existants de BNP Paribas Luxembourg, dans le cadre de son intégration dans BGL BNP Paribas. Les réinvestissements de l'activité de la clientèle auront bénéficié de l'utilisation de dérivés de couverture, et du démarrage du financement à taux fixe de nouvelles entités au niveau intragroupe.

Le contexte de marché en 2010 a été marqué par des taux de marché monétaire à court terme en EUR orientés à la hausse, alors que de moindres financements à court terme ont été pris par le secteur bancaire auprès de la Banque Centrale Européenne au deuxième semestre 2010 et que des anticipations d'éventuels resserrements monétaires futurs ont été intégrées par les marchés monétaires. Les taux swap à long terme en EUR finissent par contre l'année en deçà de leur niveau de fin 2009, tout en remontant par rapport à des niveaux les plus bas atteints vers la fin août 2010.

Au cours de l'exercice 2010, aucune relation de couverture (établie suivant les normes IFRS) n'a fait l'objet d'une déqualification.

Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM peuvent porter sur des investissements nets en devises. Une relation de couverture peut ainsi être mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des filiales consolidées. Au vu de la vente de Fortis Banque (Suisse) en 2010, le Groupe n'a pas de telle relation de couverture (via règles « Net Investment Hedge » suivant les normes IFRS) en place en fin 2010.

Le Groupe vise également à couvrir la variabilité de composantes de son résultat. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment), en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités ou filiales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés (Micro Fair Value Hedge), soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe (Carved-out Macro Fair Value Hedge). Les instruments financiers dérivés contractés

États financiers consolidés

permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe. Les couvertures de portefeuilles concernent pour l'année 2010 des passifs financiers, à savoir des ressources clientèle sous forme de dépôts à vue.

- La désignation du montant couvert s'effectue via échéancement des encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des comportements historiques de la clientèle.
- Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques.
- Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.
- L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Utilisation de la juste valeur sur option

L'utilisation de la juste valeur sur option suivant les normes IFRS, appliquée à des portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers désignés, permet de faire jouer une compensation économique (en variation de valeur) entre ceux-ci et leurs dérivés de couverture économique, au niveau des profits et pertes du Groupe.

Les European Medium Term Notes (EMTN) émis par le Groupe sont, dans une large mesure, classés et traités en juste valeur sur option. Ainsi, leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en même temps et de même manière que celles de leurs dérivés de couverture économique, limitant ainsi la volatilité de ces dernières en résultat.

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés à des actifs à taux révisable, qui sont désignés individuellement (approche Micro Cash Flow Hedge). Le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BGL BNP Paribas le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture en Micro Cash Flow Hedge.

En millions d'euros

	31 décembre 2010			
	inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts	35,0	70,0	-	105,0

Au cours de l'année 2010, aucune relation de couverture en Micro Cash Flow Hedge n'a été déqualifiée.

4.g RISQUE OPÉRATIONNEL ET CONTRÔLE INTERNE

4.g.1 Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de Contrôle Interne de BGL BNP Paribas repose sur des règles, des principes d'action, une organisation et des processus de contrôle, mis en œuvre par le management et l'ensemble des collaborateurs.

Les règles fondamentales

Le Contrôle Interne du Groupe est fondé sur les règles suivantes :

- La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord de la responsabilité des Opérationnels.

En effet, chaque Opérationnel, à son niveau, a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité. Les « Opérationnels » sont, de manière générale, tous les Collaborateurs des Métiers et Fonctions, quels que soient leurs responsabilités et niveau hiérarchique. Ce devoir de contrôle est aussi un aspect essentiel de l'exercice des responsabilités du Management.

Le dispositif de Contrôle Permanent doit donc être largement intégré dans l'organisation opérationnelle des Métiers et Fonctions. Il comprend au minimum un contrôle par l'Opérationnel des opérations, transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie, dans le cadre de sa responsabilité managériale.

- Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quels que soient son niveau et ses responsabilités.

Ainsi, chaque Collaborateur doit exercer non seulement un contrôle sur les activités placées sous sa responsabilité mais aussi un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance.

- Le Contrôle Interne est exhaustif.

Il s'applique aux risques de toute nature et à tous les Métiers et Fonctions du Groupe, sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend à l'externalisation de prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont le Groupe assure la gestion opérationnelle, même si elles n'entrent pas dans le périmètre d'intégration globale ou proportionnelle.

- La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches.

Cette séparation s'exerce entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle. Elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées, et par une distinction nette entre le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique.

- La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité ; elle peut nécessiter un « deuxième regard ».

Les risques à maîtriser peuvent imposer une pluralité de contrôles, cumulatifs ou successifs, dont l'ampleur et le nombre sont proportionnels à leur intensité. Le cas échéant, ils comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par une ou plusieurs Fonctions indépendantes de Contrôle Permanent (GRM, la Compliance, la Coordination du Contrôle Permanent (2OPC Luxembourg) et Finance font partie de ce deuxième niveau de contrôle).

Un contrôle exercé par une Fonction indépendante de Contrôle Permanent, qu'elle soit intégrée dans les entités opérationnelles ou distincte de celles-ci, peut prendre la forme d'un « deuxième regard » sur les opérations, transactions et activités, c'est-à-dire une évaluation contradictoire, et préalable, de celles-ci en terme de prise de risque de toute nature. Ce « deuxième regard » peut s'exercer tout au long d'une chaîne de contrôles réalisés par les opérationnels.

Les Métiers et Fonctions de Contrôle permanent doivent fixer les modalités de résolution des différends qui pourraient intervenir entre elles dans le cadre de ce « deuxième regard ». Le principe applicable normalement est « l'escalade » des différends, c'est-à-dire leur remontée à un niveau plus élevé de l'organisation (de manière ultime, la Direction), afin qu'ils soient résolus ou arbitrés. La modalité de l'avis bloquant de la Fonction indépendante de Contrôle permanent peut être retenue dans certains cas.

- Le Contrôle interne est traçable.

Le Contrôle interne s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. A ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des Métiers et Fonctions à Luxembourg vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe (Comité de direction, Conseil d'administration et ses Comités) et du Groupe BNP Paribas (Pôles et Fonctions centrales, Direction générale, Conseil d'administration et ses Comités) sont nécessairement traçables.

Les principes d'action

La maîtrise des risques implique la mise en œuvre des principes d'action suivants :

- l'identification des risques,
- leur évaluation et leur mesure,
- la mise en place effective de contrôles proportionnels aux risques à maîtriser,
- leur pilotage : prise de risque calculé ou réduction du risque,
- leur reporting,
- la surveillance des risques, sous forme de suivi et de vérifications, de consolidations et de synthèses.

La contribution des Fonctions de Contrôle permanent à la maîtrise des risques s'inscrit dans une indépendance de jugement et d'action.

L'organisation du contrôle interne

Le Contrôle interne, constitué du Contrôle permanent et du Contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires, repose sur plusieurs niveaux du contrôle et plusieurs acteurs.

Le « Contrôle permanent »

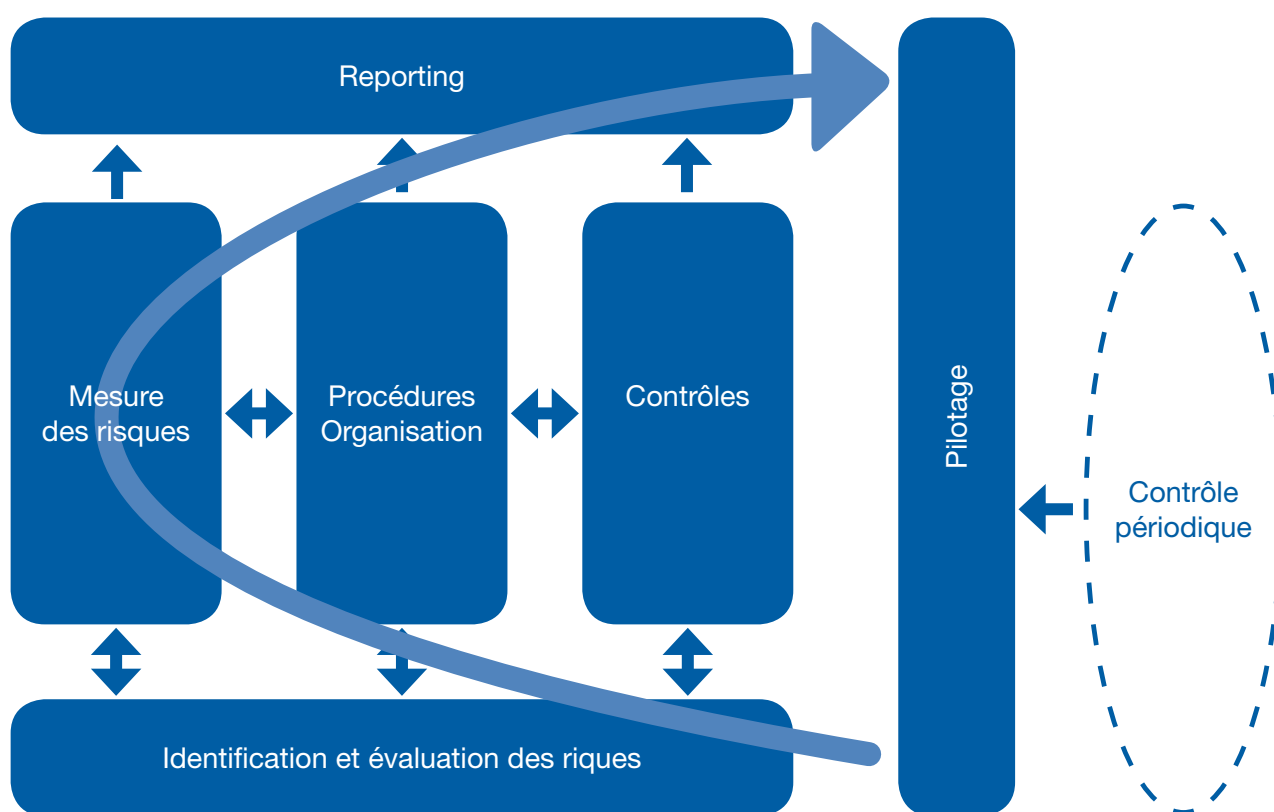
Il s'agit du dispositif d'ensemble qui met en œuvre, en continu, les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il repose sur des politiques, des procédures, des processus et des plans de contrôle.

Il est assuré en premier lieu par les Opérationnels (Niveau 1 du contrôle) et en second lieu par des Fonctions indépendantes de Contrôle permanent, au sein de BGL BNP Paribas (Niveau 2 du contrôle).

La cohérence des dispositifs de contrôle permanent des Métiers et Fonctions aux différents niveaux de l'organisation, qui constituent ensemble le Contrôle permanent du Groupe, est assurée par des procédures fixant :

- le niveau de l'organisation où s'exercent les contrôles,
- les reportings vers les niveaux supérieurs de l'organisation, leur consolidation ou leur synthèse,
- les niveaux de l'organisation où s'exerce le pilotage.

Le schéma ci-dessous représente l'articulation des éléments du Contrôle permanent.





Le Niveau 1 du contrôle

Il regroupe les contrôles réalisés dans les Métiers et Fonctions par toute la ligne de responsabilité opérationnelle, aux différents échelons du Management.

Les Opérationnels – au premier rang desquels se trouve la hiérarchie opérationnelle - premiers responsables de la maîtrise de leurs risques, sont les premiers acteurs du Contrôle permanent de ces risques. Les contrôles qu'ils exercent se répartissent entre :

- les contrôles exercés directement par les Opérationnels sur les opérations ou transactions qu'ils traitent, dont ils sont responsables par référence aux procédures opérationnelles ; ces contrôles sont de l'autocontrôle,
- les contrôles exercés par des Opérationnels qui traitent des opérations ou transactions, sur les opérations ou transactions traitées par d'autres Opérationnels (contrôles exercés par les Middle/Back Offices, contrôles croisés...),
- les contrôles exercés par la hiérarchie, à ses différents niveaux, au titre de ses responsabilités managériales.

Le Niveau 2 du contrôle

Les contrôles exercés par les Fonctions indépendantes de Contrôle permanent se répartissent entre :

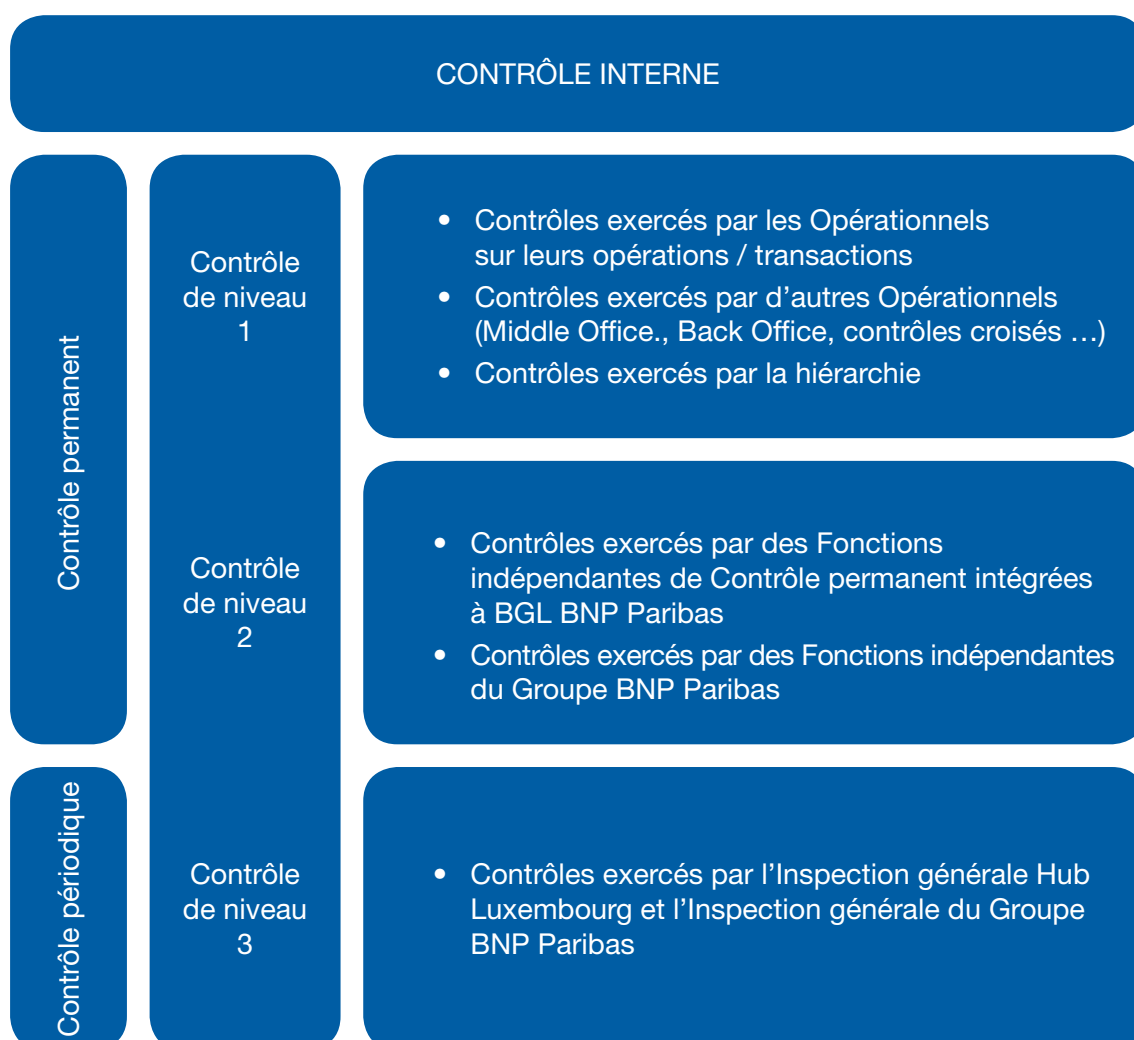
- les contrôles exercés par les Fonctions indépendantes de Contrôle permanent intégrées dans BGL BNP Paribas,
- les contrôles exercés par les Fonctions indépendantes de Contrôle permanent du Groupe BNP Paribas.

Dans les deux cas, le contrôle de deuxième niveau peut prendre la forme d'un « deuxième regard » sur des opérations, transactions et activités. Ce « deuxième regard » permet à la Fonction qui l'exerce d'« escalader » si nécessaire les décisions à un niveau supérieur de l'organisation.

Le « Contrôle périodique »

Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement du Groupe, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de Contrôle permanent, au moyen d'enquêtes conduites par l'Inspection Générale (Niveau 3 du contrôle). Le Contrôle périodique est exercé par l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas.

L'architecture générale du Contrôle interne peut être résumée de la manière suivante :



États financiers consolidés

La gouvernance du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne de BGL BNP Paribas repose sur une séparation entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique. Les échanges entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique interviennent de manière concertée au sein du dispositif de Contrôle interne afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun.

Le cadre général des organes de gouvernance pour la gestion des risques opérationnels, du risque de non-conformité et du dispositif de contrôle opérationnel permanent a été revu et validé par le Comité de direction de BGL BNP Paribas le 7 juin 2010. Ce dispositif global est ainsi suivi et géré par des comités spécifiques exposés ci-après.

Le Comité du Contrôle interne et des Risques

Le Comité du Contrôle interne et des Risques (CCiR) émane du Conseil d'Administration (fréquence : au moins trois fois par an). Il assiste le Conseil d'administration dans l'appréciation globale sur la qualité du dispositif de contrôle interne, le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations. Les responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent ainsi que le réviseur d'entreprise informent de leurs travaux au minimum une fois par an le CCiR.

Le Comité de Coordination du Contrôle interne et de Prévention des Risques

Le Comité de Coordination du Contrôle interne et de prévention des Risques (3CiPR) a été mis en place au 4^{ème} trimestre 2010 (fréquence mensuelle). Il regroupe autour des Présidents du Comité de direction de BGL BNP Paribas, les responsables de fonctions constitutives du deuxième et troisième niveau de contrôle interne. Ce Comité a pour vocation de s'assurer de la bonne maîtrise des risques au quotidien.

Le Comité de Contrôle permanent BGL BNP Paribas

Le Comité de Contrôle permanent BGL BNP Paribas a été mis en place au 4^{ème} trimestre 2010 afin de passer en revue l'état du dispositif de Contrôle permanent (fréquence semestrielle). Il regroupe les responsables des différents Métiers et principales Fonctions du Groupe. L'objectif est de passer en revue l'état du dispositif de contrôle permanent.

Le Comité de Contrôle interne du Pôle Investment Solutions Focus Luxembourg

Le Pôle Investment Solutions (IS), qui est le pôle de collecte de l'épargne et des services à destination des investisseurs privés et institutionnels du Groupe BNP Paribas, pilote les Métiers faisant partie intégrante de l'offre globale IS : **Wealth Management (inclus Fidupar), Investment Partners, Personal Investors, Securities Services, l'Immobilier et l'Assurance.**

Dans le cadre de gouvernance du dispositif de Contrôle interne du Groupe BNP Paribas, le Pôle IS a reçu la responsabilité de la supervision du dispositif de Contrôle interne de BGL BNP Paribas. Le Comité de Contrôle interne du Pôle IS Focus Luxembourg (fréquence semestrielle) s'inscrit dans l'exercice de cette supervision.

4.g.2 Risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant, soit de l'inadaptation ou de la défaillance d'un processus interne, soit d'événements extérieurs délibérés, accidentels ou naturels.

L'objectif du Groupe BNP Paribas est de standardiser son approche de la gestion du risque opérationnel à travers des politiques, des processus, une méthodologie et un système communs à l'ensemble du Groupe.

Cette standardisation favorisera par conséquent une meilleure compréhension du profil de risque dans son intégralité et permettra au Groupe de tirer les avantages liés à la diversification de ses risques.

Un processus d'attestation dans le cadre du reporting semestriel du contrôle permanent a été mis en place pour les incidents historiques en vue de :

- renforcer la qualité des données,
- s'assurer de leur exhaustivité.

Par ailleurs, pour une meilleure analyse et gestion des incidents :

- les outils de gestion ont évolué :
 - catégories d'événements Bâle II affinées par le Groupe,
 - identification systématique de la (des) défaillance(s),
- des revues périodiques sont effectuées, en particulier avec différentes Fonctions de risque.

Dans ce contexte, le suivi et l'analyse des pertes opérationnelles est réalisée sous l'égide de la Coordination du Contrôle permanent (2OPC) Luxembourg dans l'application groupe Forecast (Full Operational Risk & Control Analysis System).

La méthode de calcul du capital économique et réglementaire pour risque opérationnel de BGL BNP Paribas est la méthode avancée (AMA) de BNP Paribas Fortis qui impose de disposer de données concernant les pertes internes, les pertes externes, l'analyse de scénarios d'événements potentiels et l'analyse de facteurs d'environnement et de contrôle interne.

La Coordination du Contrôle permanent (2OPC) Luxembourg assiste les Métiers et Fonctions dans l'exercice de Risk Self Assessment. Cet exercice dont la fréquence est annuelle consiste :

- à identifier les incidents potentiels et les causes pouvant les induire,
- à en mesurer la fréquence de survenance et à en estimer l'impact financier,
- à recenser les contrôles existants et à en quantifier l'efficacité,
- à réduire des risques jugés inacceptables par la mise en œuvre de plans d'actions appropriés.

Les résultats des Risk Self Assessment sont répertoriés dans l'application OPERA par les Métiers et Fonctions. La Coordination du Contrôle permanent (2OPC) Luxembourg effectue la revue qualitative des résultats.

Risque juridique

Les Affaires Juridiques de BGL BNP Paribas ont développé un dispositif global de Contrôle interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- des comités ad hoc, dont notamment :
 - **Comités des Affaires Juridiques,**
 - Comité des Affaires Juridiques Métier (CAJM),
 - Comité des Affaires Juridiques Luxembourg (CAJL),
 - **Comités de Contrôle interne des Affaires Juridiques Luxembourg,**
 - Comités trimestriels de suivi des dossiers contentieux,

- le Plan de Contrôle des Affaires Juridiques Luxembourg,

- le Plan de contrôle des Affaires Juridiques Luxembourg,
- les fiches applicatives des contrôles réalisés,
- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison étroite avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part, l'intervention des juristes et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies dans une base de données accessible à tous les salariés ;
- des tableaux de bord existants au sein des Affaires Juridiques Luxembourg :
 - Tableau de suivi des contentieux et précontentieux par Métiers,
 - Tableaux de reporting aux Affaires Juridiques du Groupe BNP Paribas et du Pôle IS des dossiers majeurs (dossiers conseils majeurs, contentieux et précontentieux supérieurs à 1 million d'euros et des dossiers comportant des risques spéciaux) pour les entités du Groupe BNP Paribas au Luxembourg.

L'adoption des procédures et l'élaboration du plan de contrôle dans le dispositif de maîtrise des risques juridiques du Groupe a été l'une des préoccupations de l'exercice 2010.

Risque fiscal

BGL BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Au sein du Groupe BNP Paribas, les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finances Développement Groupe (FDG). Les AFG veillent à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 15 pays,
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale,
- un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle co-préside avec FDG le Comité de coordination fiscale, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines. FDG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

Les AFG sont, par ailleurs, dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal. Il s'agit autant du risque fiscal du Groupe que du risque fiscal des produits ou des transactions proposés par les sociétés du Groupe à la clientèle. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont des plus variés puisque les procédures concernent, entre autres :

- le cadre d'exercice des responsabilités liées aux problématiques fiscales : c'est notamment l'objet de la Charte

du risque fiscal déclinée soit sous la forme d'une lettre de mission adressée aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme d'une lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non couvertes par des fiscalistes locaux. Cette lettre est revue en fonction de l'évolution de la Charte du Directeur de Territoire ;

- la validation par les AFG de tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, de toutes nouvelles activités ainsi que des opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger,
- les modalités de recours à un conseil fiscal externe,
- la définition des incidents opérationnels à caractère fiscal et des standards communs de déclaration et de reporting,
- la définition et la diffusion des règles et normes applicables dans le Groupe et la validation de toute convention-cadre ou de place et toute circulaire ou texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée,
- un reporting portant sur les contrôles fiscaux,
- les modalités de contrôle de la délivrance des avis et conseils dans le domaine fiscal.

En ce qui concerne le Luxembourg, la fonction Affaires Fiscales Luxembourg (AFL) est en charge de veiller à l'application de ces principes pour les entités de BGL BNP Paribas opérant sur ce territoire.

AFL rapporte hiérarchiquement au Directeur du Territoire et au Président du Comité de direction ayant en charge les AFL et fonctionnellement aux responsables d'AFG.

Sécurité des systèmes d'information

L'information est une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi

achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continûment le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

Les règles organisant la maîtrise de la sécurité de l'information de BGL BNP Paribas s'articulent autour d'un ensemble de documents de référence classés en plusieurs catégories : une politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques de la sécurité des systèmes d'information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles.

Ce cadre de référence est décliné métier par métier, prenant en compte les aspects réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique de sécurité du Groupe. Chaque métier utilise la même démarche d'analyse des risques (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS), des indicateurs objectifs et partagés, des plans de contrôles, une évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action. Cette démarche s'inscrit dans le Contrôle permanent et le Contrôle périodique au sein de chaque activité bancaire.

Chaque métier du Groupe BGL BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers et les spécificités nationales du Luxembourg.



BGL BNP Paribas a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs mis en œuvre pour protéger ses actifs informatiques et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster en permanence les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cybercriminalité. L'un des effets de cette amélioration continue se traduit par des investissements en vue de faire évoluer la gestion des habilitations et des contrôles d'accès aux applications majeures présentes au sein des métiers et la réalisation de tests d'intrusion des systèmes informatiques.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est impossible de garantir une disponibilité à 100 %, le groupe BGL BNP Paribas maintient, améliore, et vérifie régulièrement ses dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

BGL BNP Paribas poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes de la production informatique et la gestion du patrimoine applicatif existant et des nouveaux systèmes,
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques,
- une démarche formelle, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés, d'évaluation de l'état et de l'amélioration de la maîtrise

de leurs risques, par des indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs, intégré dans la démarche de Contrôle Permanent et Périodique du Groupe,

- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

Polices d'Assurance

La couverture des risques du Groupe BGL BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur une identification fine des risques, via notamment le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et leur impact est quantifié.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge.

Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en terme de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BGL BNP Paribas, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

4.g.3 Risque de non-conformité et de réputation

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de Contrôle interne de BGL BNP Paribas. Celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation de la Banque et du Groupe au Luxembourg, de ses dirigeants, ses collaborateurs et de ses clients, à l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation, la fonction Compliance est chargée du dispositif, elle constitue un des acteurs du Contrôle interne. Placée sous la responsabilité hiérarchique du Président du Comité de direction en charge de la Compliance, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Président du Conseil d'administration et au Comité du Contrôle interne et des Risques.

Elle est une fonction indépendante de contrôle de conformité des activités eu égard à l'environnement législatif, réglementaire, normatif, déontologique et des éventuelles dispositions internes propres à l'établissement. En conséquence, elle s'intéresse aux risques de non-conformité à cet environnement : risques qui peuvent selon les cas avoir des impacts financiers, opérationnels, légaux ou déontologiques sur les activités du Groupe.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques,
- des contrôles dédiés,
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, les abus de Marché),

- des actions de formation et de sensibilisation, tant à l'échelle du Groupe que des Métiers / Fonctions.

La Fonction s'articule autour :

- de Compliance Officers dédiés à chaque Métier du Groupe,
- d'une Cellule Sécurité Financière transversale,
- d'un Contrôle permanent dédié à la Fonction qui veille à la mise en œuvre et au bon fonctionnement du Contrôle Interne,
- d'une entité en charge spécifiquement des sujets ayant trait à l'éthique professionnelle et à la protection des données à caractère personnel.

La préservation de sa réputation est un souci constant du Groupe et du Groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation constante de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe BNP Paribas à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption.

4.h RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière du Groupe.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par le Conseil d'administration de BGL BNP Paribas. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour

États financiers consolidés

s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes et d'indicateurs internes, ainsi que de ratios réglementaires.

La politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement de BGL BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux et à faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Conseil d'administration de BGL BNP Paribas est responsable de la stratégie poursuivie et de la politique de gestion du risque de liquidité pour BGL BNP Paribas, telles que développées par le Comité de direction. Celui-ci a la responsabilité, sous la supervision du Conseil d'Administration, de décider de politiques de gestion des risques, et d'avoir en place des structures de gouvernance adéquates pour le suivi du risque de liquidité pour le Groupe.

L'ALCO Luxembourg est le Comité de gestion des actifs et des passifs de BGL BNP Paribas, mandaté par le Comité de direction pour décider de tous sujets d'ALM et de Trésorerie pour le Groupe, dans le cadre de limites et sur base de règles telles qu'approuvées par ALM Treasury au niveau Groupe et par Group Risk Management.

L'ALM et la Trésorerie centralisent la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée. La Trésorerie est responsable du refinancement et des programmes d'émissions à moins d'un an (Commercial Paper). L'ALM est responsable du refinancement et des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (EMTN). L'ALM et la Trésorerie

ont ainsi la charge de financer les métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

Dans la gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes et d'indicateurs internes.

Un niveau cible overnight (au jour le jour) est fixé à chaque Trésorerie du Groupe BNP Paribas, afin de limiter le montant que le Groupe prélève sur les marchés interbancaires overnight. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

Le suivi de la diversification des ressources permet au Groupe de veiller à ce que son financement ne dépende pas d'un nombre trop réduit de pourvoyeurs de sources de financement.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même maturité. Ainsi sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels que conventionnels, sur la base des comportements de la clientèle ou de conventions.

En outre, des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques au Groupe, susceptibles d'affaiblir sa situation de liquidité, sont régulièrement réalisées.

Les techniques de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie du Groupe par la mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de

crise prolongée, le Groupe peut être amené à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs. Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité.

Dettes à moyen/long terme et Commercial Paper

Le montant total des encours en émissions obligataires à moyen/long terme du Groupe atteint 2,8 milliards d'euros en fin 2010, ce qui se compare à un stock de 4,2 milliards d'euros pour la fin 2009. Vu la situation globalement solide du Groupe en termes de liquidité, le volume de nouvelles émissions via le programme EMTN a été limité par rapport aux venues à maturité, ce qui explique cette tendance sur l'année. Par ailleurs le Groupe a continué de se financer via ses programmes de Commercial Paper, soit les programmes ECP et USCP qui ont chacun une limite en volume de USD 3 milliards. Leur volume global de près de 1,9 milliard d'euros est en recul de près de 0,5 milliard d'euros sur l'année sur base de la vue non consolidée. Sur base consolidée, le recul approche un total de 1 milliard d'euros.

4.i GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

BGL BNP Paribas est soumise au respect de la réglementation prudentielle luxembourgeoise qui transpose en droit national la directive européenne « Adéquation des fonds propres des établissements de crédit ».

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la circulaire CSSF 06/273 (amendée à plusieurs reprises), instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée,

- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque de marché est calculée selon l'approche standard. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

Fonds propres

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la circulaire 06/273 précitée. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres sur-complémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions :

- Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les retraitements liés à la différence entre le périmètre prudentiel de consolidation et le périmètre comptable.
- Les fonds propres complémentaires sont composés des dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche avancée de notations internes.
- Une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base.

- BGL BNP Paribas ne détient pas de fonds propres sur-complémentaires.
- Sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et d'établissements financiers mis en équivalence,

les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10 % par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur, ainsi que les pertes attendues sur les actions traitées en méthode de pondération simple.

Montant des fonds propres

Montant des fonds propres

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capitaux propres part du Groupe avant affectation	5 601,6	6 181,6
Actions ordinaires et primes d'émission	3 474,9	3 474,9
Réserves	1 926,9	2 749,7
Réserves de réévaluation	(73,5)	(49,2)
Résultat de l'exercice courant	273,3	6,2
Capitaux propres part des minoritaires avant affectation du résultat	48,1	(11,0)
Fonds propres comptables ⁽¹⁾	5 649,7	6 170,6
Autres éléments et déductions prudentielles	(500,1)	(624,9)
Déductions des actifs incorporels	(4,0)	(150,5)
Autres retraitements prudentiels	(496,1)	(474,4)
dont neutralisation des provisions prudentielles	(87,3)	(87,3)
dont correction prudentielle du mali de fusion	(71,6)	-
dont neutralisation de plus-values latentes sur immeubles	(63,0)	(65,9)
dont neutralisation du risque propre de crédit	(20,1)	(20,9)
dont neutralisation des réserves de réévaluation non éligibles	116,9	56,1
dont neutralisation des réserves de réévaluation transférées dans le Tier 2	(35,7)	-
dont actifs d'impôts différés non recouvrables avant 2 ans	(2,3)	(26,2)
dont projet de distribution ⁽¹⁾	(333,0)	(330,2)
Fonds propres tier 1 avant éléments à déduire	5 149,6	5 545,7
Fonds propres tier 2 avant éléments à déduire ⁽²⁾	174,9	508,1
Pertes attendues liées aux expositions en actions	(10,4)	(0,7)
Participations consolidées par mise en équivalence	(851,8)	(313,3)
Autres participations à déduire	(34,9)	(4,5)
Éléments à déduire des tiers 1 et 2	(897,1)	(318,5)
Fonds propres prudentiels	4 427,4	5 735,3

⁽¹⁾ Périmètre de consolidation prudentiel : différent du périmètre de consolidation Groupe (les sociétés Black Kite Investment Ltd., Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A., Robin Flight Ltd., Swallow Flight Ltd., Royale Neuve Finance S.à r.l. et Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A. ne font pas partie du périmètre prudentiel.)

⁽²⁾ Les emprunts subordonnés de 174,5 millions d'euros donnent une partie assimilable de 93,9 millions d'euros après application d'un coefficient d'assimilation diminuant au cours des 5 dernières années restant à courir.

Adéquation des fonds propres

En application de la réglementation européenne transposée en droit national par la circulaire 06/273, la banque est tenue de respecter en permanence les ratios réglementaires, soit un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité réglementaire au moins égal à 8 %. Au 31 décembre 2010 le ratio de solvabilité réglementaire du Groupe s'établit à 23,13 %.

Gestion et anticipation des besoins en capital

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité.

L'évolution des ratios est suivie par le Comité de direction sur une base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

Étant donné son niveau de fonds propres et de risques⁽¹⁾, la banque estime être suffisamment capitalisée.

Dans le cadre du processus interne d'évaluation de son adéquation en fonds propres (établi sur base de sa situation non consolidée uniquement) relative au pilier 2 (de Bâle 2), le Groupe utilise une méthode « pilier 1 augmentée », consistant à compléter l'exigence en fonds propres relative au pilier 1 par le montant des tests d'endurance, déterminés à partir d'hypothèses très conservatrices. Le montant total ainsi obtenu est comparé au niveau de capital interne disponible, composé des fonds propres réglementaires utilisés dans le cadre du pilier 1 et de la provision forfaitaire pour actifs à risques. Cet exercice interne a permis de démontrer que le Groupe disposait d'un excédent de fonds propres internes important.

4.j LE DISPOSITIF ICAAP (ICAAP - INTERNAL CAPITAL ADEQUACY ASSESSMENT PROCESS)

Le second pilier de l'accord de Bâle II structure le dialogue entre la banque et son superviseur sur son niveau d'adéquation en capital. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarii de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.

Ce dispositif d'évaluation interne est régulièrement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe et complété le cas échéant d'analyses d'impact des scénarii de crise sur les plans de développement et de modèles internes reflétant notamment de manière économique les concentrations et diversifications.

⁽¹⁾ Exigence en fonds propres relevant du pilier 1 (méthode avancée) complétée par les résultats des tests d'endurance (risque de crédit et risque de taux).

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en juste valeur ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en juste valeur ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Actifs financiers

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la juste valeur ou de modèle par résultat comprennent des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Passifs financiers

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en juste valeur ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en juste valeur ou de modèle par résultat s'établit à 2.535 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 3.390 millions d'euros au 31 décembre 2009. Leur juste valeur ou de modèle intègre le risque de crédit propre au Groupe. L'impact de ce risque est obtenu par différence entre une valorisation tenant compte du paramètre de risque de crédit du Groupe BNP Paribas et une valorisation basée sur une courbe swap sans risque.

Dettes subordonnées évaluées en juste valeur par résultat

Le Groupe a désigné certaines dettes subordonnées comme étant évaluées en juste valeur par le résultat afin d'éliminer les différences potentielles de valorisation comptable résultant des dérivés et des titres qui leur sont liés.

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs. Après accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BGL BNP Paribas S.A., peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

En millions d'euros

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	TOTAL
Actifs financiers en juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	485,5	-	485,5	-	-	-
Autres titres de créance négociables	485,5	-	485,5	-	-	-
Obligations	614,3	312,7	927,0	50,5	-	50,5
Obligations d'État	509,2	-	509,2	-	-	-
Autres Obligations	105,1	312,7	417,8	50,5	-	50,5
Actions et autres titres à revenu variable	59,1	8,4	67,5	82,1	10,1	92,2
Opérations de pension	157,5	-	157,5	-	-	-
Prêts	-	674,9	674,9	-	773,8	773,8
Instruments financiers dérivés de transaction	341,7	-	341,7	245,0	-	245,0
Instruments dérivés de cours de change	75,8	-	75,8	89,8	-	89,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	102,8	-	102,8	93,2	-	93,2
Instruments dérivés sur actions	37,8	-	37,8	55,7	-	55,7
Instruments dérivés de crédit	120,3	-	120,3	-	-	-
Autres instruments dérivés	5,0	-	5,0	6,3	-	6,3
Total des actifs financiers en juste valeur par résultat	1 658,1	996,0	2 654,1	377,6	783,9	1 161,5
dont prêts et titres prêtés	499,2	674,9	1 174,1	245,0	773,8	1 018,8
Passifs financiers en juste valeur par résultat						
Emprunts de titres et ventes à découvert	-	-	-	3,7	-	3,7
Opérations de pension	157,5	-	157,5	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	1 878,0	1 878,0	-	2 679,7	2 679,7
Dettes subordonnées	-	178,7	178,7	-	450,0	450,0
Instruments financiers dérivés de transaction	586,5	-	586,5	522,7	-	522,7
Instruments dérivés de cours de change	92,5	-	92,5	101,3	-	101,3
Instruments dérivés de taux d'intérêt	219,7	-	219,7	210,0	-	210,0
Instruments dérivés sur actions	118,2	-	118,2	200,2	-	200,2
Instruments dérivés de crédit	155,0	-	155,0	10,9	-	10,9
Autres instruments dérivés	1,1	-	1,1	0,3	-	0,3
Total des passifs financiers en juste valeur par résultat	744,0	2 056,7	2 800,7	526,4	3 129,7	3 656,1

États financiers consolidés

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

La juste valeur positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments financiers dérivés de transaction	13 633,4	15 238,0
Instruments dérivés de cours de change	5 822,1	8 884,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	4 524,8	4 230,2
Instruments dérivés sur actions	1 194,8	1 711,6
Instruments dérivés de crédit	1 862,0	324,4
Autres instruments dérivés	229,7	87,0

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent 88 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2010 (92 % au 31 décembre 2009).

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Montant notionnel	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Montant notionnel	Juste valeur négative	Juste valeur positive
Instruments financiers dérivés utilisés en couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés						
Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	68,3	4,9	0,3
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1 652,2	80,2	4,2	1 292,6	81,4	0,2
Couvertures de valeur	1 652,2	80,2	4,2	1 360,9	86,3	0,5
Instruments financiers dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie d'instruments financiers non dérivés						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	130,0	0,4	2,9	-	-	-
Couvertures de flux de trésorerie	130,0	0,4	2,9	-	-	-
Dérivés utilisés en couverture	1 782,2	80,6	7,1	1 360,9	86,3	0,5

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont exclusivement conclues de gré à gré.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres de créance négociables	98,0	-
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la Banque Centrale	98,0	-
Obligations	4 981,3	5 687,1
Obligations d'État	3 283,0	2 838,8
Autres Obligations	1 698,3	2 848,3
Actions et autres titres à revenu variable	430,3	280,6
<i>dont : titres cotés</i>	<i>41,6</i>	<i>229,3</i>
<i>titres non cotés</i>	<i>388,7</i>	<i>51,3</i>
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	5 509,6	5 967,7
<i>dont : titres prêtés</i>	<i>17,7</i>	<i>2,5</i>
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(18,4)	(27,3)
Titres à revenu fixe	(1,9)	(23,7)
Titres à revenu variable	(16,5)	(3,6)
Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciation	5 491,2	5 940,4
<i>dont : gains latents (pertes latentes) nets sur titres de créances négociables et obligations</i>	<i>(94,1)</i>	<i>(10,7)</i>
<i>gains latents (pertes latentes) nets sur actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>16,1</i>	<i>(5,6)</i>

5.d MESURE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de maturité courte qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à

gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables.

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (telles que les parts de CDO, CLO, ABS), les opérations de pensions de maturité longue ou structurées, les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples (instruments hybrides, CDO synthétiques ...) ainsi que les dettes structurées, utilisées en support à ces dérivés.

États financiers consolidés

Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en juste valeur

En millions d'euros

	31 décembre 2010			
	Prix de marché côté	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non- observables	TOTAL
	(Niveau 1)	(Niveau 2)	(Niveau 3)	
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	950,4	707,7	-	1 658,1
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	992,2	3,8	996,0
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	7,1	-	7,1
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	3 613,3	1 850,3	27,6	5 491,2
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	744,0	-	744,0
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	2 028,7	28,0	2 056,7
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	80,6	-	80,6

En millions d'euros

	31 décembre 2009			
	Prix de marché côté (Niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non- observables (Niveau 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	377,6	-	377,6
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	778,9	5,0	783,9
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	0,5	-	0,5
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	2 495,5	3 424,9	20,0	5 940,4
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	526,4	-	526,4
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	3 104,7	25,0	3 129,7
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	86,3	-	86,3

États financiers consolidés

Variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 :

En millions d'euros au 31 décembre 2010

	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	TOTAL
Début de la période	5,0	20,0	25,0	25,0	25,0
Achats	-	8,3	8,3	-	-
Émissions	0,1	-	0,1	-	-
Ventes	-	(2,0)	(2,0)	-	-
Règlements	(2,6)	-	(2,6)	0,4	0,4
Gains (ou pertes) comptabilisés en résultat	-	1,3	1,3	2,6	2,6
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					
Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	1,3	-	1,3	-	-
Fin de la période	3,8	27,6	31,4	28,0	28,0
Total des gains (ou pertes) de la période comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	0,7	-	0,7	-	-

Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 ont permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

Ces reclassements ont été réalisés au deuxième trimestre 2009 et sont résumés dans le tableau suivant.

En millions d'euros

	Montant à la date du reclassement	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
		Valeur au bilan	Juste valeur ou valeur de modèle	Valeur au bilan	Juste valeur ou valeur de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille des actifs disponibles à la vente et reclassés	669,7	525,9	515,6	665,3	656,0
En prêts et créances sur la clientèle	669,7	525,9	515,6	665,3	656,0

Au 31 décembre 2010, le Groupe présente encore un solde de réserves de réévaluation liées à des titres ayant fait l'objet d'une reclassification pour un montant de 43,0 millions d'euros contre 71,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

En millions d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Éléments de résultats et de capitaux propres (avant impôts) afférents aux actifs reclassés	(36,3)	(64,2)
en résultat	6,7	7,7
en intérêts et produits assimilés	6,7	7,7
en capitaux propres	(43,0)	(71,9)
Résultat et capitaux propres (avant impôts) qui auraient été ceux des instruments reclassés en 2009 et 2010 si le reclassement n'avait pas été effectué	(62,0)	(88,2)
en capitaux propres	(62,0)	(88,2)

États financiers consolidés

5.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

Prêts, créances et dettes sur Établissements de crédit <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes à vue	133,0	947,3
Prêts	11 940,2	2 915,9
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	12 073,2	3 863,2
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2.g)	(4,7)	(0,1)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	12 068,5	3 863,1

La forte augmentation des prêts entre 2009 et 2010 est liée à l'entrée dans le périmètre de BNP Paribas Luxembourg S.A.

Dettes envers les établissements de crédit

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes à vue	507,6	731,9
Emprunts	4 981,5	8 449,4
Opérations de pension	1 113,0	113,8
Total des dettes envers les établissements de crédit	6 602,1	9 295,1

5.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

Prêts consentis et créances sur la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes ordinaires débiteurs	1 082,1	616,8
Prêts consentis à la clientèle	13 395,7	11 038,7
Opérations de pension	-	29,3
Opérations de location-financement	-	10 778,7
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	14 477,8	22 463,5
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2f)	(202,0)	(574,3)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	14 275,8	21 889,2

La baisse des prêts et créances sur la clientèle est essentiellement liée à la déconsolidation de l'activité de leasing suite à la perte de contrôle au 1^{er} juillet 2010 ; cette baisse est partiellement compensée par l'apport des prêts consentis à la clientèle de BNP Paribas Luxembourg S.A.

Dettes envers la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes ordinaires créditeurs	12 916,3	10 054,2
Comptes à terme et bons de caisse	6 642,9	3 152,9
Comptes d'épargne à taux administré	373,1	465,6
Total des dettes envers la clientèle	19 932,3	13 672,7

La croissance des dettes envers la clientèle est supportée essentiellement par l'entrée en périmètre de dépôts de BNP Paribas Luxembourg et de ses filiales pour un montant de 6,5 milliards d'euros.

États financiers consolidés

5.h DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti. Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées évaluées en juste valeur par résultat sont présentées en note 5.a.

Dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres de créance négociables	2 416,3	3 703,9
Emprunts obligataires	-	0,5
Total des dettes représentées par un titre	2 416,3	3 704,4

Dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti

Les dettes subordonnées s'élèvent à 164,4 millions d'euros en 2009 et sont essentiellement liées au leasing. Aucune dette subordonnée n'a été comptabilisée au coût amorti en 2010.

5.i ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Obligations	1 662,2	1 739,5
Obligations d'État	1 568,8	1 679,5
Autres Obligations	93,4	60,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	1 662,2	1 739,5

5.j IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Impôts courants	25,1	37,1
Impôts différés	2,3	64,0
Actifs d'impôts courants et différés	27,4	101,1
Impôts courants	47,1	47,2
Impôts différés	140,3	178,7
Passifs d'impôts courants et différés	187,4	225,9

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

Variation au cours de la période des impôts différés

En millions d'euros

	Exercice 2010
Impôts différés nets en début de période	(114,7)
Produit (charge) d'impôt différé	25,1
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	11,7
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	1,6
Entrées de périmètre	(62,3)
Sorties de périmètre	(44,7)
Actifs non courants destinés à être cédés	35,1
Variation des parités monétaires et divers	10,2
Impôts différés nets en fin de période	(138,0)

États financiers consolidés

Ventilation des impôts différés nets par nature

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actifs financiers disponibles à la vente	(28,6)	(73,9)
Créances et dettes envers la clientèle	(39,2)	(23,6)
Provisions pour engagements sociaux	0,1	0,8
Provisions pour risque de crédit	8,2	66,3
Établissements de crédit et trésorerie	69,7	(2,7)
Instruments financiers en juste valeur par résultat	(23,1)	(67,2)
Résultat sur plus-values à immuniser selon l'art. 54 LIR	(38,9)	(22,0)
Immobilisations	(45,4)	(23,0)
Provisions AGDL	(34,7)	(29,0)
Autres éléments	(21,3)	47,0
Déficits fiscaux reportables	15,2	12,6
Impôts différés nets	(138,0)	(114,7)
dont : Impôts différés actifs	2,3	64,0
Impôts différés passifs	(140,3)	(178,7)

5.k COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	43,8	24,8
Comptes d'encaissement	101,6	57,9
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	39,5	157,2
Autres débiteurs et actifs divers	192,1	453,3
Total des comptes de régularisation et actifs divers	377,0	693,2
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	14,8	52,5
Comptes d'encaissement	189,3	201,2
Charges à payer et produits constatés d'avance	3,8	73,1
Autres créditeurs et passifs divers	123,2	392,6
Total des comptes de régularisation et passifs divers	331,1	719,4

5.l PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les principales participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2010 concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.	782,3	-
Fortis Luxembourg - Vie S.A.	49,8	43,6
Fastnet Nederland N.V.	1,8	1,1
Fastnet Belgique ⁽¹⁾ S.A.	-	3,6
Postbank Ireland Ltd. (en liquidation) ⁽²⁾	-	-
Stradios FCP FIS	98,5	-
Autres participations mises en équivalence	-	14,6
Participations dans les sociétés mises en équivalence	932,4	62,9

⁽¹⁾ La participation dans Fastnet Belgique S.A. a été reclassée en Actifs destinés à être cédés en 2010.

⁽²⁾ La participation dans Postbank Ireland Ltd. (en liquidation) a fait l'objet d'une correction de valeur à 100 % depuis le 31 décembre 2009.

Au 1^{er} juillet 2010, le Groupe a abandonné le contrôle de l'activité Leasing de BNP Paribas Fortis précédemment détenue à 100 %. Le Groupe détient maintenant 33,33 % de BNP Paribas Leasing Solutions S.A.

Au 1^{er} juillet 2010, le Groupe a souscrit à une augmentation de capital de BNP Paribas Leasing Solutions S.A. à hauteur de 398 millions d'euros.

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net
Fortis Luxembourg - Vie S.A.	7 932,7	35,0	12,3
Fastnet Nederland N.V.	7,5	5,5	1,5
Fastnet Belgique S.A.	19,2	12,5	3,7
Postbank Ireland Ltd. (en liquidation) ⁽¹⁾	9,3	10,2	(55,3)
Stradios FCP FIS	516,9	(1,3)	(1,4)
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.			
Fortis Lease Group S.A.	7 292,9	13,8	6,6
BNP Paribas Lease Group S.A.	7 151,2	243,1	56,4
BNP Paribas Lease Group SPA (ex Locafit)	4 981,5	98,3	(16,7)
Fortis Lease (France) S.A.	2 408,0	33,1	13,5
Fortis Lease (Belgique) S.A.	2 398,7	19,3	(7,4)
Natiocredimurs S.A.	2 154,2	28,3	12,5
SREI Equipement Finance Private Ltd.	1 773,1	62,0	14,2
Fortis Lease UK Ltd.	1 444,0	15,7	24,4
BNP Paribas Lease Group UK PLC	1 291,4	69,1	20,9
Fortis Lease Nederland N.V.	1 278,7	24,5	(4,3)
Natiocredibail S.A.	1 249,9	8,6	(7,6)

⁽¹⁾ Données relatives au 20 décembre 2010.

5.m IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	39,4	(21,3)	18,1	738,8	(130,6)	608,2
Terrains et constructions	359,6	(134,2)	225,4	391,6	(136,8)	254,8
Équipement, Mobilier, Installations	299,3	(246,5)	52,8	295,1	(252,1)	43,0
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	25,7	(4,0)	21,7
Autres immobilisations	47,3	(41,0)	6,3	219,2	(19,2)	200,0
Immobilisations corporelles	706,2	(421,7)	284,5	931,6	(412,1)	519,5
Logiciels informatiques acquis	45,9	(43,4)	2,5	37,5	(35,0)	2,5
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	1,8	(1,6)	0,2	20,8	(20,8)	-
Autres immobilisations incorporelles	9,1	(7,8)	1,3	70,3	(70,0)	0,3
Immobilisations incorporelles	56,8	(52,8)	4,0	128,6	(125,8)	2,8

La diminution des immobilisations de placement et d'exploitation est essentiellement due à la déconsolidation de l'activité de leasing en 2010.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte. La juste valeur estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 648,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

États financiers consolidés

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements effectués au cours de l'exercice 2010 s'établit à 26,5 millions

d'euros contre 35,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 (23,3 millions d'euros après ajustement du résultat 2009 pour transférer les résultats sur activités abandonnées en 2010). Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat est quasi nul pour l'exercice 2010 et s'élève à 30,9 millions d'euros sur l'exercice 2009 (0,2 million d'euros après ajustement du résultat 2009 pour transférer les résultats sur activités abandonnées en 2010).

Variations des immobilisations corporelles

En millions d'euros

	Exercice 2010			
	Terrains et constructions	Équipement, Mobilier, Installations	Biens mobiliers donnés en location	Autres immobilisations
Valeur brute comptable en début de période	391,6	295,1	25,7	219,2
Acquisitions	2,7	20,0	-	2,9
Cessions	-	(5,7)	-	(2,4)
Entrées de périmètre	13,4	39,5	-	3,7
Sorties de périmètre	(52,0)	(17,2)	(25,7)	(200,5)
Autres variations	3,9	(32,4)	-	24,4
Valeur brute comptable en fin de période	359,6	299,3	-	47,3
Amortissement et dépréciation en début de période	(136,8)	(252,1)	(4,0)	(19,2)
Charges d'amortissements	(9,1)	(14,6)	-	(1,4)
Extourne d'amortissements suite aux cessions	-	5,3	-	2,3
Reprises des dépréciations	0,1	-	-	-
Entrées de périmètre	(9,6)	(16,8)	-	(2,2)
Sorties de périmètre	18,4	12,1	4,0	-
Autres variations	2,8	19,6	-	(20,5)
Amortissement et dépréciation en fin de période	(134,2)	(246,5)	-	(41,0)
Valeur nette comptable en fin de période	225,4	52,8	-	6,3

En millions d'euros

	Exercice 2009			
	Terrains et constructions	Equipement, Mobilier, Installations	Biens mobiliers donnés en location	Autres immobilisations
Valeur brute comptable en début de période	382,8	354,6	10,6	571,5
Acquisitions	29,0	8,5	16,8	4,0
Cessions	(2,1)	(18,4)	(0,9)	-
Sorties de périmètre	-	(1,6)	-	-
Écarts de conversion	-	0,4	0,4	(0,8)
Autres variations	(18,1)	(48,4)	(1,2)	(355,5)
Valeur brute comptable en fin de période	391,6	295,1	25,7	219,2
Amortissement et dépréciation en début de période	(114,3)	(300,6)	(2,3)	(19,2)
Charges d'amortissements	(27,2)	(13,1)	(2,8)	-
Extourne d'amortissements suite aux cessions	1,7	18,1	0,8	-
Reprises des dépréciations	0,2	-	-	-
Sorties de périmètre	-	0,3	-	-
Écarts de conversion	-	(0,4)	-	-
Autres variations	2,8	43,6	0,3	-
Amortissement et dépréciation en fin de période	(136,8)	(252,1)	(4,0)	(19,2)
Valeur nette comptable en fin de période	254,8	43,0	21,7	200,0

5.n ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Valeur nette comptable en début de période	146,0	188,7
Cessions	(136,0)	(6,3)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(10,0)	(36,4)
Valeur nette comptable en fin de période	-	146,0
dont : Valeur brute comptable	40,2	210,2
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(40,2)	(64,2)

En 2010, l'écart d'acquisition sur la Société Alsacienne de Développement et d'Expansion (SADE) S.A. a été déprécié pour un total de 10,0 millions d'euros. Les cessions sont relatives à la déconsolidation de l'activité de leasing.

En 2009, les écarts d'acquisition sur les entités de leasing ont été dépréciés pour un total de 34,1 millions d'euros. L'écart d'acquisition sur la société SADE S.A. a été partiellement déprécié pour un montant de 2,3 millions d'euros.

États financiers consolidés

5.0 ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET PASSIFS LIÉS

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Caisse, banques centrales, CCP	280,0	2 830,2
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	30,8
Actifs financiers disponibles à la vente	0,3	3,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	29,4	1 450,2
Prêts et créances sur la clientèle	25,1	1 438,4
Actifs d'impôts courants et différés	-	7,0
Comptes de régularisation et actifs divers	1,9	16,4
Participations dans les entreprises mises en équivalence	10,4	243,7
Immobilisations corporelles	-	22,0
Immobilisations incorporelles	-	1,8
Total actif	347,1	6 043,5

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	30,1
Instruments financiers dérivés de couverture	-	1,6
Dettes envers les établissements de crédit	67,6	1 165,6
Dettes envers la clientèle	261,3	4 207,8
Passifs d'impôts courants et différés	-	5,0
Comptes de régularisation et passifs divers	7,8	36,5
Provisions pour risques et charges	-	19,7
Total dettes	336,7	5 466,3

Au 31 décembre 2010, les actifs destinés à être cédés et passifs liés en application de la norme IFRS 5 concernent la contribution des activités de Fortis Lease jusqu'au 30 juin 2010 (cf. note 8.b), l'activité BGL Securities Services, ainsi que les entités Alsabail S.A. et Fastnet Belgique S.A.

Au 31 décembre 2009, les actifs destinés à être cédés et passifs liés concernent essentiellement les entités Fortis Banque (Suisse) S.A. et Fortis Investment Management S.A., ainsi que l'activité BGL Securities Services de BGL BNP Paribas.

5.p PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Total des provisions constituées en début de période	98,3	153,1
Dotations aux provisions	99,7	46,9
Reprises de provisions	(29,0)	(1,3)
Utilisation des provisions	(10,5)	(98,8)
Incidence des variations de périmètre	(9,6)	-
Variation des parités monétaires et divers	(13,1)	(1,6)
Total des provisions constituées en fin de période	135,8	98,3

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit sur passifs éventuels (note 2.g) et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

Au 31 décembre 2010, les provisions incluent une provision pour pertes opérationnelles significatives à hauteur de 18,2 millions d'euros au niveau de la filiale Fundamentum Asset Management S.A. (20,1 millions d'euros en 2009).

5.q CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES

Au 31 décembre 2010, le capital souscrit et libéré s'établit à 713,1 millions d'euros représenté par 27.979.135 actions. Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, BGL BNP Paribas ne détient pas d'action propre.

Au 31 décembre 2010, les primes d'émission s'élèvent à 2.761,8 millions d'euros (2.761,8 millions d'euros au 31 décembre 2009).

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de financement donnés :		
- aux établissements de crédit	12 192,2	-
- à la clientèle :	4 542,6	5 891,0
Ouverture de crédits confirmés	4 501,7	5 561,0
Autres engagements en faveur de la clientèle	40,9	330,0
Total des engagements de financement donnés	16 734,8	5 891,0
Engagements de financement reçus :		
- des établissements de crédit	10 533,5	3 722,0
Total des engagements de financement reçus	10 533,5	3 722,0

Au 31 décembre 2010, le Groupe a repris, dans le cadre de la fusion avec BNP Paribas Luxembourg S.A. une ligne de financement à la succursale de BNP Paribas S.A. à New York pour un montant de 10.188 millions d'euros. Cette ligne est liée économiquement à une ligne de crédit reçue de BNP Paribas S.A. pour un montant équivalent et aux mêmes conditions.

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

Les instruments financiers donnés en garantie par le Groupe comprennent ceux donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels pour une valeur de 244,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 96,3 millions d'euros au 31 décembre 2009), ceux donnés en garantie dans le cadre des effets, titres et créances mobilisés auprès des banques centrales pour une valeur de 2.888,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 2.686,1 millions d'euros au 31 décembre 2009), et ceux donnés dans le cadre d'opérations de mise en pension de titres et de prêts et emprunts des titres pour une valeur de 1.120,0 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 14,1 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, le Groupe a donné des actifs en garantie de ses propres engagements pour un montant total de 2.948 millions d'euros (au 31 décembre 2009 : 2.721 millions d'euros). Ces garanties sont destinées notamment à la couverture des opérations journalières conclues avec la Banque Centrale du Luxembourg ou du refinancement auprès de la Banque Centrale du Luxembourg. Au 31 décembre 2010, ces opérations de refinancement s'élèvent à 83,3 millions d'euros.

Engagements par signature

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	243,3	112,0
d'ordre de la clientèle	1 464,0	1 526,0
Total des engagements de garantie donnés	1 707,3	1 638,0

7. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 255,6 millions d'euros sur l'exercice 2010 contre 192,7 millions d'euros sur l'exercice 2009.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement, s'élèvent à 197,6 millions d'euros (165 millions d'euros en 2009), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 57,8 millions d'euros (27,7 millions d'euros en 2009).

7.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations (ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs), il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Le Groupe BGL BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et de retraites complémentaires, externalisés

auprès de plusieurs fonds de pension. BGL BNP Paribas a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un montant venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les plans à prestations définies ayant été fermés aux nouveaux collaborateurs depuis plusieurs années, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés à des régimes à cotisations définies sont de l'ordre de 3,2 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

Les régimes à prestations définies subsistant font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 20,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 (7,2 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Les actifs de retraite comptabilisés (droits à remboursement ou surplus reconnus) s'élèvent à 15,4 millions au 31 décembre 2010 (6,5 millions au 31 décembre 2009).

États financiers consolidés

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

Actifs et passifs comptabilisés au bilan :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeur actualisée des obligations	89,0	109,4
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	85,8	108,7
Valeur actualisée des obligations non financées	3,2	0,7
Juste valeur des actifs des régimes	(62,6)	(73,9)
Juste valeur des actifs distincts	(12,0)	(5,0)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions IAS 19	(9,8)	(29,8)
Coût des services passés	-	(0,3)
Pertes (gains) nets actuariels	(9,8)	(29,5)
Obligation nette pour les régimes à prestations définies	4,6	0,7
Actif comptabilisé pour les régimes à prestations définies	(15,4)	(6,5)
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	20,0	7,2

Variation de la valeur actualisée des obligations

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeur actualisée des obligations en début de période	109,4	80,9
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,1	2,8
Charge liée à l'actualisation des engagements	3,2	4,3
Coût des modifications de régime de la période	-	0,3
Pertes ou (gains) actuariels de la période	(9,1)	24,4
Cotisations des membres des régimes	-	0,1
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(0,4)	(0,1)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(4,2)	(3,8)
Effet des variations de change	-	0,4
Effet des variations de périmètre	(14,0)	0,1
Valeur actualisée des obligations en fin de période	89,0	109,4

États financiers consolidés

Variation de la juste valeur des actifs de régime

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Juste valeur des actifs en début de période	73,9	69,7
Rendement attendu des actifs de régime	3,0	2,9
Gains actuariels de la période	1,3	5,5
Cotisations versées par BGL BNP Paribas aux actifs de régimes	1,6	3,3
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(4,2)	(3,5)
Effet des variations de change	-	0,4
Effet des variations de périmètre	(13,0)	(4,4)
Juste valeur des actifs en fin de période	62,6	73,9

Variation de la juste valeur des actifs distincts

En millions d'euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Juste valeur des actifs distincts en début de période	5,0	-
Rendement attendu des actifs distincts	0,1	0,2
Gains actuariels de la période	(0,3)	(0,1)
Cotisations des membres des régimes	-	0,1
Cotisations versées par BGL BNP Paribas aux actifs de régimes	0,4	0,7
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	-	(0,3)
Effet des variations de périmètre	6,8	4,4
Juste valeur des actifs distincts en fin de période	12,0	5,0

Composants de la charge nette relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,1	2,8
Charge liée à l'actualisation des engagements	3,2	4,3
Rendement attendu des actifs de régime	(3,0)	(2,9)
Rendement attendu des actifs distincts	(0,1)	(0,2)
Amortissement des écarts actuariels	1,0	0,3
Amortissement des services passés	-	0,3
Total porté dans les « frais de personnel »	5,2	4,6

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

Le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations d'État dans la zone Euro.

Les taux déterminés sont les suivants :

En pourcentage

	31 décembre 2010	31 décembre 2009	
	zone Euro	zone Euro	autres pays
Taux d'actualisation	4,15 % - 4,50 %	3,6 % - 4,4 %	4,6 %
Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	4,05 % - 4,35 %	2,8 % - 4,1 %	5,1 %

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

Rendement des actifs de régime au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

	31 décembre 2010	31 décembre 2009	
<i>En pourcentage</i>	zone Euro	zone Euro	autres pays
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,20 % - 4,21 %	4,0 % - 4,9 %	6,4 %
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	6,46 % - 7,33 %	12,1 %	12,1 %

⁽¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'une même zone.

Écarts actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

BGL BNP Paribas applique la méthode du « corridor » autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10 % du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du « corridor » est effectué séparément pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle du plan.

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Gains actuariels nets différés	9,8	29,5
(Pertes)/Gains nets actuariels générés au cours de l'exercice	10,1	(19,0)
dont : (Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	1,0	5,4
dont : (Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations	6,7	(26,8)
dont : (Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	2,4	2,4

Au 31 décembre 2010, le montant des gains actuariels non reconnus s'élève à 9,8 millions d'euros. Les gains actuariels générés au cours de l'exercice 2010 ont baissé la valeur des engagements de l'ordre de 9,1 millions d'euros. Ils relèvent essentiellement des écarts dus à la mise à jour des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements sociaux pour 6,7 millions d'euros et, dans une moindre mesure, d'écarts dits d'expérience pour 2,4 millions d'euros.

Indemnités de fin de contrat de travail

BGL BNP Paribas a mis en place un plan de départs anticipés fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départs volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles.

Au 31 décembre 2010, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de pré-retraite s'élèvent à 26,9 millions d'euros (pas de provisions au 31 décembre 2009).

Autres avantages à long terme

BGL BNP Paribas offre à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et des jours de congés épargnés.

Au 31 décembre 2010, les provisions existant au sein du Groupe au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 12,1 millions d'euros (10,2 millions d'euros au 31 décembre 2009).

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Il n'y a pas eu d'opération sur le capital en 2010. Le 13 mai 2009, le Conseil d'administration de la banque, en se basant sur la résolution prise par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2009, a procédé à l'augmentation de capital de la banque par la conversion en actions BGL BNP Paribas des 100 millions d'euros résiduels du prêt subordonné de 2,5 milliards d'euros consenti le 30 septembre 2008 par l'État luxembourgeois à la banque et dont 2,4 milliards d'euros avaient déjà été convertis en capital en décembre 2008.

8.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

8.b.1 Exercice 2010

Au courant du mois de février 2010, le Groupe a acquis 100 % de BNP Paribas Luxembourg S.A., société consolidée par intégration globale à partir du 25 février 2010 et jusqu'au 30 septembre 2010 inclus. La méthode retenue pour l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg S.A. est celle de l'acquisition à la valeur comptable. L'application de cette méthode a dégagé un écart d'acquisition de 509,2 millions d'euros qui a dès lors été directement déduit des fonds propres.

Le 1^{er} octobre 2010, BNP Paribas Luxembourg S.A. a fusionné avec BGL BNP Paribas par une opération de fusion-absorption et par conséquent, la société ne figure plus dans le périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2010.

Lors de l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg S.A., le Groupe a également acquis 9 sociétés entièrement détenues directement et indirectement par cette dernière et qui ont été intégrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale, à savoir :

- Paribas Trust Luxembourg S.A.

- Royale Neuve Investments S.à r.l.
- ImmoParibas Royal Neuve S.A.
- Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.
- Royale Neuve Finance S.à r.l.
- Black Kite Investments Ltd.
- Robin Flight Ltd.
- Swallow Flight Ltd.
- Plagefin S.A. (Placement, Gestion, Finance Holding S.A.)

En avril 2010, le Groupe a cédé sa participation restante de 25 % dans Internaxx Bank S.A. au 2^e actionnaire Toronto Dominion Bank (Canada).

Au 1^{er} avril 2010, BGL BNP Paribas a cédé sa participation de 15,33 % dans Fortis Investment Management (FIM) S.A., société consolidée jusqu'au 1^{er} trimestre par la méthode de mise en équivalence. En contrepartie, le Groupe a souscrit à l'augmentation de capital de BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) S.A., à hauteur de 5,11 %. Cette société n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation.

Au courant du mois de mars 2010, les entités de leasing Fortis Lease Norge AS et Fortis Lease Sweden AB ont été cédées hors du Groupe BNP Paribas.

La société de leasing Dreieck One Ltd. (Iles Caïmans) a été liquidée le 31 mars 2010.

En avril 2010, la filiale bancaire suisse Fortis Banque Suisse S.A. a été cédée à une entité bancaire suisse du Groupe BNP Paribas.

La filiale FAM Fund Advisory S.A. a été liquidée en mai 2010.

En conséquence de la réorganisation des activités de leasing, suite au rattachement du Groupe au Groupe BNP Paribas, et afin de se conformer aux normes comptables du Groupe BNP Paribas, le périmètre de consolidation de BGL BNP Paribas a subi diverses modifications au courant du 1^{er} semestre 2010, à savoir :

- Changement de la méthode de consolidation par intégration globale à mise en équivalence pour les entités de leasing suivantes :
 - Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen K.G.
 - Fortis Lease Hungaria Equipment Financial Leasing Co.
 - Fortis Lease Hungaria Vehicle Financial Leasing Co.
- Sorties du périmètre de consolidation, car en-dessous du seuil de matérialité selon les critères du Groupe BNP Paribas, pour les sociétés consolidées par intégration globale suivantes :
 - Fortis Lease Holdings UK Ltd.
 - Global Management Services S.A.
 - Fortis Lease Holding Norge AS
 - Fortis Lease Danmark AS
 - Captive Finance Ltd. (Hong-Kong)
 - Captive Finance Taiwan Co. Ltd.
 - Fortis Lease Hong-Kong Ltd.
 - Folea Verwaltungs GmbH
 - Folea II Verwaltungs GmbH
 - Folea III Verwaltungs GmbH

- Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalfingen K.G.

- Fortis Lease Hungaria Real Estate Co.

- Argance S.à r.l

- Dalgarno S.A.

- Delvino S.A.

- Eris Investments S.à r.l

- Pattison S.à r.l

- Quainton Funding S.à r.l

- Tabor Funding S.à r.l

- Sorties du périmètre de consolidation, car en-dessous du seuil de matérialité selon les critères du Groupe BNP Paribas, pour la société consolidée par mise en équivalence suivante :

- Marie-Lease S.à r.l

Le 1^{er} juillet 2010 l'actionnariat de Fortis Lease Group S.A. a changé, suite à une augmentation de capital, et le Groupe qui détenait 100 % des actions émises a vu sa participation être réduite à 33,33 % dans l'ensemble des sociétés de leasing du Groupe BNP Paribas.

Les deux autres actionnaires sont des sociétés du Groupe BNP Paribas. Suite à cette réduction du taux de participation, toutes les entités de leasing sont consolidées à partir de juillet 2010 par la méthode de mise en équivalence au lieu d'une consolidation par intégration globale.

En août 2010, les entités de leasing Fortis Lease Singapore Pte. Ltd. et Fortis Lease Malaysia Sdn. Bhd. ont été cédées à un actionnaire hors du Groupe.

En novembre 2010, le Groupe a constitué deux sociétés Aura Capital Invest S.A. et Delphinus Titri 2010 S.A. dans le cadre d'une opération structurée et a intégré ces deux sociétés dans son périmètre de consolidation par intégration globale. Dans le cadre de la même opération, le Groupe a pris, en décembre 2010, une participation de 36,67 % dans Stradios Bond Fund FCP FIS, société faisant l'objet d'une mise en équivalence.

En date du 31 décembre 2010, le Groupe a vendu au 2^e actionnaire CACEIS sa participation de 47,79 % dans la société Fastnet Luxembourg S.A., consolidée par mise en équivalence pour les trois premiers trimestres de 2010.

8.b.2 Exercice 2009

En janvier 2009, le Groupe a porté sa participation de 96,54 % à 100 % dans Fundamentum Asset Management (FAM) S.A., par l'acquisition des dernières actions détenues par certains dirigeants de la société. En avril 2009, Fundamentum Asset Management (FAM) S.A. a été mise en liquidation.

En février 2009, BGL BNP Paribas a cédé 50 % de ses actions Internaxx Bank S.A. au 2^e actionnaire, pour ramener sa participation de 75 % à 25 %. Suite à cette opération, Internaxx Bank S.A. n'est plus consolidée par intégration globale, mais fait l'objet d'une mise en équivalence.

La société Park Mountain Lease 2008-I N.V., constituée mi-2008 dans le cadre d'une opération de financement et de titrisation, ne figure plus dans le périmètre de consolidation du Groupe, suite à l'arrêt de l'opération en juin 2009.

Au mois de novembre 2009 la liquidation de Fortis Lease Finland O.Y., détenue via Fortis Lease Group S.A., a été clôturée.

La filiale Fortis Banque Monaco S.A.M. a été cédée intégralement mi-décembre 2009 à une société monégasque du Groupe BNP Paribas, dans le cadre des opérations d'intégration dans le Groupe BNP Paribas.

États financiers consolidés

Le Groupe a cédé sa participation de 25,04 % dans l'entreprise associée suisse Intertrust Group Holding S.A. qui faisait l'objet d'une mise en équivalence. Par conséquent, elle a été sortie du périmètre de consolidation en décembre 2009.

Les entités reprises dans le Groupe BGL BNP Paribas sont les suivantes :

	2010				2009	
Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Méthode de conso	% conso part du Groupe
Société consolidante						
BGL BNP Paribas S.A.	Luxembourg	Banque				
Retail Banking						
Société Alsacienne de développement et d'expansion (SADE) S.A.	Strasbourg (France)	Banque	IG	100,00 %	IG	100,00 %
Alsabail S.A.	Strasbourg (France)	Leasing	ME	40,68 %	ME	40,68 %
Ace Equipment Leasing N.V.	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Ace Leasing N.V.	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
All In One Vermietungs GmbH	Vienne (Autriche)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
All In One Vermietungs-gesellschaft Telekomm. GmbH	Cologne (Allemagne)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
Aprolis Finance S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	16,99 %	--	--
Arius S.A.	Nanterre (France)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
Artegy S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
Artegy Ltd.	Manchester (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. (ex- Fortis Lease Luxembourg)	Luxembourg	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
BNP Paribas Lease Group S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
BNP Paribas Lease Group (Belgique) S.A.	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
BNP Paribas Lease Group B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33 %	--	--

Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	2010	Méthode de conso	2009
				% conso part du Groupe		% conso part du Groupe
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co. K.G.	Vienne (Autriche)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
BNP Paribas Lease Group Sp.z.o.o.	Varsovie (Pologne)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
BNP Paribas Lease Group SPA	Milan (Italie)	Leasing	ME	8,72 %	--	--
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
CA Motor Finance Ltd.	Londres (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Captive Finance Ltd.	Wanchai (Hong-Kong)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Captive Finance Taiwan Ltd.	Taipei (Taiwan)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Class Financial Services S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	20,03 %	--	--
Class Financial Services Inc.	San Francisco (États-Unis)	Leasing	ME	20,03 %	--	--
Class Financial Services Ltd.	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	ME	17,00 %	--	--
CNH Capital Europe S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	16,70 %	--	--
CNH Capital Europe BV	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	ME	16,70 %	--	--
CNH Capital Europe GmbH	Vienne (Autriche)	Leasing	ME	16,70 %	--	--
CNH Capital Europe Ltd.	Basildon (Royaume-Uni)	Leasing	ME	16,70 %	--	--
Dreieck One Ltd.	George Town (Iles Caïman)	Leasing	Dissolution	--	IG	100,00 %
Elfa Auto Senc ⁽¹⁾	Luxembourg	Leasing	ME	34,00 %	IG	100,00 %
ES-Finance N.V.	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Euro-Scribe S.A.S. ⁽²⁾	Paris (France)	Leasing	ME	16,67 %	P	50,00 %
F.L. Zeebrugge N.V.	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	25,00 %	IG	75,00 %
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach K.G.	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	ME	28,33 %	IG	90,00 %
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen K.G.	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	ME	28,33 %	IG	90,00 %

États financiers consolidés

Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	2010	Méthode de conso	2009
				% conso part du Groupe		% conso part du Groupe
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalfingen K.G.	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Folea Verwaltungs GmbH	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Folea II Verwaltungs GmbH	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Folea III Verwaltungs GmbH	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Fortis Finansal Kiralama AS	Istanbul (Turquie)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease (B) S.A.	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease (China) Co Ltd.	Beijing (Chine)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease (France) S.A.	Paris (France)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease (Malaysia) Sdn. Bhd	Kuala Lumpur (Malaisie)	Leasing	Cession	--	IG	100,00 %
Fortis Lease Car & Truck S.A.	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Czech LLC	Prague (République Tchèque)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Danmark AS	Ballerup (Danemark)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Fortis Lease Deutschland AG	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Group S.A. (Groupe)	Luxembourg	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Group Services S.A.	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Holding Norge AS	Oslo (Norvège)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Fortis Lease Holdings UK Ltd.	Londres (Royaume-Uni)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Fortis Lease Hong Kong Ltd.	Wanchai (Hong-Kong)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Leasing Co.	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Hungaria Real Estate Co.	Budapest (Hongrie)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Leasing Company	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Iberia EFC S.A.	Barcelone (Espagne)	Leasing	ME	26,20 %	IG	78,61 %
Fortis Lease Immobilier Suisse S.A.	Lausanne (Suisse)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %

Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	2010	Méthode de conso	2009
				% conso part du Groupe		% conso part du Groupe
Fortis Lease Nederland N.V.	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Norge AS	Oslo (Norvège)	Leasing	Cession	--	IG	100,00 %
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Varsovie (Pologne)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Portugal S.A.	Lisbonne (Portugal)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Romania IFN S.A.	Bucharest (Roumanie)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease S.p.A.	Trevise (Italie)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Singapore Pte Ltd.	Singapour	Leasing	Cession	--	IG	100,00 %
Fortis Lease Suisse S.A.	Lausanne (Suisse)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease Sweden AB	Linköping (Suède)	Leasing	Cession	--	IG	100,00 %
Fortis Lease UK Ltd.	Londres (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease UK ⁽¹⁾ Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease UK ⁽²⁾ Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease UK ⁽³⁾ Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease UK ⁽⁴⁾ Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Fortis Lease UK ⁽⁵⁾ Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	ME	30,00 %	IG	90,00 %
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Friedland Participation et Gestion S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Global Management Services LLC	Bucharest (Roumanie)	Leasing	NC *	--	IG	100,00 %
JCB Finance Holdings Ltd.	Rocester-Uttoxeter (Royaume-Uni)	Leasing	ME	16,70 %	--	--
JCB Finance S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	16,70 %	--	--
Kota Jaya Ltd. ⁽³⁾	Wanchai (Hong-Kong)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Kota Juta Ltd. ⁽³⁾	Wanchai (Hong-Kong)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
Locatrice Italiana SPA	Milan (Italie)	Leasing	ME	8,72 %	--	--
Manitou Finance Ltd.	Verwood (Royaume-Uni)	Leasing	ME	17,00 %	--	--

Dénomination	2010				2009	
	Siège	Activité	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Méthode de conso	% conso part du Groupe
Marie Lease S.à r.l.	Luxembourg	Leasing	NC *	--	ME	50,00 %
MFF S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	17,00 %	--	--
Natiobail 2 S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
Natiocreditbail S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
Natiocredimurs S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
NatioEnergie (Sofergie) S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
Nissan Finance Belgium N.V.	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	8,33 %	ME	25,00 %
Otis Vehicle Rentals Ltd.	West Midlands (Royaume-Uni)	Leasing	ME	13,33 %	ME	40,00 %
Same Deutz Fahr Finance S.A.	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	--	--
SCI Champvernier	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
SCI FLIF Azur	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
SCI FLIF Château Landon	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
SCI FLIF Evry 2	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
SCI FLIF Le Gallo	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33 %	IG	100,00 %
SREI Equipement Finance Private Ltd.	Calcuta (Inde)	Leasing	ME	16,67 %	--	--
TEB Finansal Kiralama AS	Istanbul (Turquie)	Leasing	ME	30,00 %	--	--
Vela Lease SRL	Conegliano (Italie)	Leasing	ME	8,72 %	--	--
Investment Solutions						
BNP Paribas Investment Partners BE Holding (ex- Fortis Investment Management S.A.)	Bruxelles (Belgique)	Asset Management	Cession	--	ME	15,33 %
BNP Paribas Luxembourg S.A.	Luxembourg	Banque	Acquisition / Fusion	--	--	--
Cofhylux S.A.	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00 %	IG	100,00 %
ImmoParibas Royale-Neuve S.A.	Luxembourg	Société Immobilière	Acquisition IG	100,00 %	--	--
F.A.M. Fund Advisory S.A.	Luxembourg	Société de Conseil	Dissolution	--	IG	100,00 %
Fortis Luxembourg - Vie S.A.	Luxembourg	Assurances	ME	50,00 %	ME	50,00 %
Fortis Banque Suisse S.A.	Genève (Suisse)	Banque	Cession	--	IG	100,00 %
Fastnet Nederland N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Administration d'OPC	ME	47,84 %	ME	47,84 %
Fund Administration Services & Technology Network Belgium (Fastnet Belgium) S.A.	Bruxelles (Belgique)	Administration d'OPC	ME	47,80 %	ME	47,80 %
Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg (Fastnet Luxembourg) S.A.	Luxembourg	Administration d'OPC	Cession	--	ME	47,79 %
Fundamentum Asset Management (FAM) S.A. (en liquidation)	Luxembourg	Gestion de Fortune	IG	100,00 %	IG	100,00 %

États financiers consolidés

	2010				2009	
Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Méthode de conso	% conso part du Groupe
Structures Ad Hoc						
Alleray S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	IG	100,00 %	IG	100,00 %
Argance S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	IG	100,00 %
Dalgarno S.A.	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	IG	100,00 %
Delvino S.A.	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	IG	100,00 %
Eris Investissements S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	IG	100,00 %
Paribas Trust Luxembourg S.A.	Luxembourg	Gestion de participations	Acquisition IG	100,00 %	--	--
Pattison S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	IG	100,00 %
Quainton Funding S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	IG	100,00 %
Tabor Funding S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	IG	100,00 %
Aura Capital Invest S.A.	Luxembourg	Société de Financement	Création IG	100,00 %	--	--
Black Kite Investment Ltd.	Dublin (Irlande)	Société de Financement	Acquisition IG	100,00 %	--	--
Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.	Luxembourg	Société de Financement	Acquisition IG	100,00 %	--	--
Delphinus Titri 2010 S.A.	Luxembourg	Société de Financement	Création IG	100,00 %	--	--
Robin Flight Ltd.	Dublin (Irlande)	Société de Financement	Acquisition IG	100,00 %	--	--
Royale Neuve Finance S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	Acquisition IG	100,00 %	--	--
Royale Neuve Investments S.à r.l.	Luxembourg	Société de Financement	Acquisition IG	100,00 %	--	--
Stradios FCP FIS	Luxembourg	Fonds d'investissement	Création ME	36,67 %	--	--
Swallow Flight Ltd.	Dublin (Irlande)	Société de Financement	Acquisition IG	100,00 %	--	--
Autres Activités						
Internaxx Bank S.A.	Luxembourg	Banque	Cession	--	ME	25,00 %
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A.	Luxembourg	Gestion de participations	Acquisition IG	100,00 %	--	--
Postbank Ireland Ltd.	Dublin (Irlande)	En liquidation	ME	50,00 %	ME	50,00 %

NC : Société considérée non significative dans le périmètre du Groupe et donc non consolidée

⁽¹⁾ Société sous-consolidée dans Fortis Lease Luxembourg S.A. en 2009

⁽²⁾ Société sous-consolidée dans Fortis Lease (France S.A.) en 2009

⁽³⁾ Sociétés sous-consolidées dans Fortis Lease UK Ltd. en 2009

États financiers consolidés

8.c RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En 2010, la rémunération, y compris les frais de pension, des dirigeants clés du Groupe s'élève à 6,8 millions d'euros (2009 : 4,3 millions d'euros). Il faut remarquer, que suite à l'intégration de BNP Paribas Luxembourg, le périmètre des dirigeants clés a augmenté.

La rémunération versée en 2010 au titre de l'année 2009 aux membres du Conseil d'administration de BGL BNP Paribas s'élève à 1,7 million d'euros (2009 : 0,1 million d'euros).

Au cours de l'exercice 2010, les dirigeants clés se sont vu attribuer 3.285 actions de BNP Paribas et 21.700 options sur les titres BNP Paribas, dont le prix d'exercice est la moyenne des 20 cours d'ouverture de bourse précédant le 4 mars 2010.

Au 31 décembre 2010, les crédits accordés aux membres du Conseil d'administration s'élèvent 2,4 millions d'euros (au 31 décembre 2009 : 2,0 millions d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élèvent à 7,7 millions d'euros (au 31 décembre 2009 : 8,2 millions d'euros).

Au 31 décembre 2010, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 3,3 millions d'euros (au 31 décembre 2009 : 2,4 millions d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 8,3 millions d'euros (au 31 décembre 2009 : 9,6 millions d'euros).

8.d RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Le tableau ci-après récapitule la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- Entreprises associées,
- Autres sociétés du Groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe.

Les relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe sont traitées en partie 8.c.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas à hauteur de 34 % du capital. Il a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas un dividende de 112,3 millions d'euros en 2010. Les autres transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros

	31 décembre 2010		31 décembre 2009
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Parties liées
ACTIF			
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	1 546,1	108,7
Instruments financiers dérivés de couverture	-	7,0	0,5
Actifs financiers disponibles à la vente	-	274,0	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 662,0	9 739,9	4 151,1
Prêts et créances sur la clientèle	3 937,9	139,5	27,6
Comptes de régularisation et actifs divers	-	75,1	123,8
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	2 928,6
Total	5 599,9	11 781,6	7 340,3
PASSIF			
Instruments financiers en juste valeur par résultat	20,4	697,8	276,2
Instruments financiers dérivés de couverture	-	78,1	45,9
Dettes envers les établissements de crédit	1,5	6 416,7	9 241,5
Dettes envers la clientèle	386,8	850,6	279,6
Dettes représentées par un titre	-	0,3	347,2
Comptes de régularisation et passifs divers	-	5,4	135,9
Total	408,7	8 048,9	10 326,3
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE			
Engagements de financement donnés	1 194,4	11 960,5	
Engagements de financement reçus	-	10 532,4	
Engagements de garantie donnés	98,0	364,1	
Engagements de garantie reçus	185,5	1 284,3	
Dérivés détenus à des fins de transaction Achat	-	7 726,9	
Dérivés détenus à des fins de transaction Vente	-	1 677,5	
Dérivés - Comptabilité de couverture Achat	-	1 754,8	
Dérivés - Comptabilité de couverture Vente	-	1 748,4	
Total	1 477,9	37 048,9	

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

L'augmentation des créances réalisées avec les parties liées s'explique en partie par la mise en équivalence de l'activité Leasing précédemment consolidée en intégration globale. De même, la diminution des dettes envers les établissements de crédit s'explique par les relations du leasing avec d'autres sociétés du Groupe BNP Paribas, n'apparaissant plus dans les parties liées en 2010 du fait de l'abandon de contrôle sur les activités de leasing.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros

	Exercice 2010		Exercice 2009
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Parties liées
Intérêts et produits assimilés	139,9	194,8	438,2
Intérêts et charges assimilées	(1,0)	(113,6)	(238,2)
Commissions (produits)	13,1	74,2	109,0
Commissions (charges)	(6,3)	(15,5)	(20,0)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	17,5	31,4
Produits (charges) des autres activités	0,4	23,5	(4,4)
Total	146,1	180,9	316,0

8.e ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en juste valeur par résultat et des passifs financiers en juste valeur par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu

variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ».

Les engagements de financement et de garantie donnés ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

31 décembre 2010

En millions d'euros

	Non déterminé	Jour à Jour et à vue	De jour à jour à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	-	345,2	-	-	-	-	-	345,2
Actifs financiers en juste valeur par résultat	434,8	-	486,5	11,6	121,7	377,8	1 221,7	2 654,1
Instruments financiers dérivés de couverture	7,1	-	-	-	-	-	-	7,1
Actifs financiers disponibles à la vente	413,7	-	84,8	237,0	716,1	1 798,4	2 241,2	5 491,2
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	128,3	3 131,2	1 910,6	1 944,7	3 169,7	1 784,0	12 068,5
Prêts et créances sur la clientèle	-	997,9	194,3	849,4	729,0	3 876,9	7 628,3	14 275,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	37,4	236,5	975,8	412,5	1 662,2
Actifs financiers par échéance	855,6	1 471,4	3 896,8	3 046,0	3 748,0	10 198,6	13 287,7	36 504,1
Banques centrales et CCP	-	10,6	-	-	-	-	-	10,6
Passifs financiers en juste valeur par résultat	274,0	-	35,9	154,4	530,4	1 230,1	575,9	2 800,7
Instruments financiers dérivés de couverture	80,6	-	-	-	-	-	-	80,6
Dettes envers les établissements de crédit	-	532,2	3 044,5	1 414,0	469,6	704,4	437,4	6 602,1
Dettes envers la clientèle	-	12 946,4	3 183,7	1 477,3	1 744,6	327,0	253,3	19 932,3
Dettes représentées par un titre	-	-	1 193,6	774,2	60,5	388,0	-	2 416,3
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0,7	-	-	-	-	-	-	0,7
Passifs financiers par échéance	355,3	13 489,2	7 457,7	3 819,9	2 805,1	2 649,5	1 266,6	31 843,3

Suite au changement de format du bilan en 2010, l'information 2009 par maturité n'est pas disponible.

8.f JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces justes valeurs représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2010. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du Groupe.
- La plupart de ces justes valeurs instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des justes valeurs présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les justes valeurs reprises ci-après ne comprennent pas les justes valeurs des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces justes valeurs ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BGL BNP Paribas.

En millions d'euros

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur au bilan	Juste valeur estimée	Valeur au bilan	Juste valeur estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 068,5	12 068,7	3 863,1	3 904,1
Prêts et créances sur la clientèle	14 275,8	14 310,6	21 889,2	21 276,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 662,2	1 679,6	1 739,5	1 806,6
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	6 602,1	6 603,1	9 295,1	9 261,1
Dettes envers la clientèle	19 932,3	19 935,7	13 672,7	13 646,5
Dettes représentées par un titre	2 416,3	2 441,2	3 704,4	3 747,2
Dettes subordonnées	-	-	164,4	164,4

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. A défaut, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La juste valeur retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.g PASSIFS ÉVENTUELS : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Comme toute autre institution financière, le Groupe est impliqué dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires et d'assurance.

Le Groupe établit des provisions lorsque, d'après la Direction, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par le Groupe et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (note 5.p Provisions pour risques et charges).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre le Groupe connus par la Direction (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font pas l'objet de provisions), la Direction est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les comptes consolidés du Groupe.

États financiers consolidés

8.h HONORAIRES DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

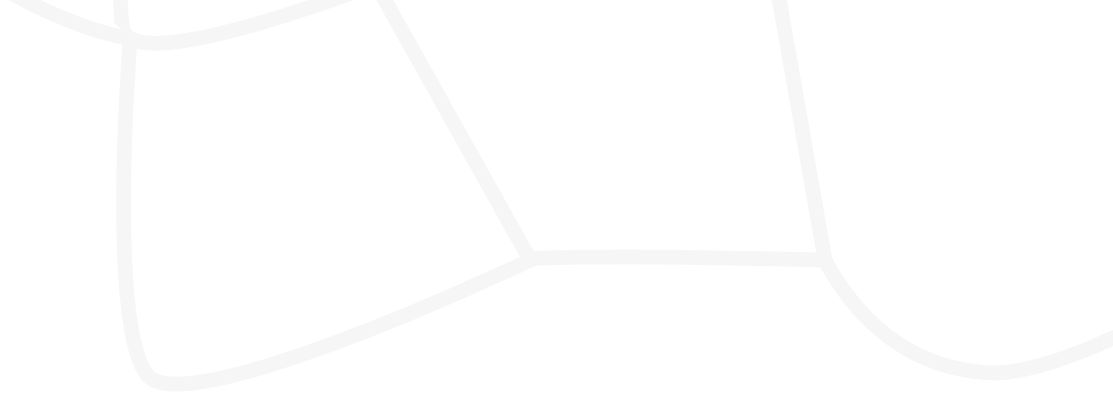
En milliers d'euros au titre de 2010

	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Émetteur	-	0 %	771,0	77 %	-	0 %	771,0	17 %
- Filiales consolidées	13,3	0 %	204,4	21 %	24,0	92 %	241,7	5 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Émetteur	-	0 %	22,0	2 %	-	0 %	22,0	1 %
- Filiales consolidées	-	0 %	-	0 %	2,0	8 %	2,0	0 %
Total audit	13,3	0 %	997,4	100 %	26,0	100 %	1 036,7	23 %
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridique, fiscal, social	-	0 %	1,0	0 %	-	0 %	1,0	0 %
Autres	3 503,0	100 %	-	0 %	-	0 %	3 503,0	77 %
Total autres prestations	3 503,0	100 %	1,0	0 %	-	0 %	3 504,0	77 %
Total honoraires	3 516,3	100 %	998,4	100 %	26,0	100 %	4 540,7	100 %

En milliers d'euros au titre de 2009

	KPMG		PricewaterhouseCoopers		Autres		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Émetteur	1 111,0	59 %	660,0	35 %	-	0 %	1 771,0	39 %
- Filiales consolidées	96,0	5 %	940,0	50 %	228,0	30 %	1 264,0	28 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Émetteur	327,0	17 %	60,0	3 %	-	0 %	387,0	9 %
- Filiales consolidées	7,0	0 %	130,0	7 %	96,0	12 %	233,0	5 %
Total audit	1 541,0	82 %	1 790,0	95 %	324,0	42 %	3 655,0	81 %
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridique, fiscal, social	217,0	12 %	6,0	0 %	25,0	3 %	248,0	5 %
Autres	117,0	6 %	91,0	5 %	423,0	55 %	631,0	14 %
Total autres prestations	334,0	18 %	97,0	5 %	448,0	58 %	879,0	19 %
Total honoraires	1 875,0	100 %	1 887,0	100 %	772,0	100 %	4 534,0	100 %

Jusqu'en 2009, le Groupe avait comme politique de prendre en charge les frais de révision des comptes lors de la prestation effective. Dans un souci d'alignement sur les méthodes du Groupe BNP Paribas, le Groupe a, dès 2009, enregistré des frais de révision dans la période à laquelle ils se rapportent. Les coûts de révision des comptes en 2009 sont donc grevés par ce changement de méthodologie.



8.i INCIDENCE DU CHANGEMENT DE PRÉSENTATION DU BILAN CONSOLIDÉ

En 2009, le Groupe BGL BNP Paribas présentait ses comptes consolidés publiés sous le format déterminé par BNP Paribas Fortis.

Dès 2010, le Groupe BGL BNP Paribas a appliqué la présentation des états de synthèse commune à toutes les entités du Groupe BNP Paribas.

La présentation des comptes consolidés publiés du 31 décembre 2009 a donc été adaptée pour se conformer aux nouveaux principes du Groupe BGL BNP Paribas.

Dans la mesure où le compte de résultat 2009 est présenté retraité des résultats sur activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, il n'a pas été établi de tableau de passage entre le format 2009 et le format 2010.

États financiers consolidés

31 décembre 2009

En millions d'euros

	Format BNP Paribas Fortis		Format BNP Paribas	Total Transferts
Actifs		ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 347,6	Caisse, banques centrales, CCP	500,0	(847,6)
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		Instruments financiers en juste valeur par résultat	1 161,5	785,0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	376,5			
Instruments dérivés de couverture	0,5	Instruments financiers dérivés de couverture	0,5	-
Actifs financiers disponibles à la vente	5 834,8	Actifs financiers disponibles à la vente	5 940,4	105,6
Créances sur les établissements de crédit		Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 863,1	91,1
	3 772,0			
Créances sur la clientèle	21 814,1	Prêts et créances sur la clientèle	21 889,2	75,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 701,4	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 739,5	38,1
Actifs d'impôts exigibles et différés	96,4	Actifs d'impôts courants et différés	101,1	4,7
Autres actifs et Comptes de régularisation	1 088,9	Comptes de régularisation et actifs divers	693,2	(395,7)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	63,0	Participations dans les entreprises mises en équivalence	62,9	(0,1)
Immeubles de placement	635,6	Immeubles de placement	608,2	(27,4)
Immobilisations corporelles	317,0	Immobilisations corporelles	519,5	202,5
Immobilisations incorporelles	2,8	Immobilisations incorporelles	2,8	-
Écart d'acquisition	146,0	Écarts d'acquisition	146,0	-
Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6 041,9	Actifs non courants destinés à être cédés	6 043,5	1,6
Total des actifs	43 238,5	Total actif	43 271,4	32,9
Passifs		DETTES		
		Banques centrales, CCP	16,6	16,6
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	520,5	Instruments financiers en juste valeur par résultat	3 656,1	3 135,6
Instruments dérivés de couverture	47,0	Instruments financiers dérivés de couverture	86,3	39,3
Dettes envers les établissements de crédit	9 278,9	Dettes envers les établissements de crédit	9 295,1	16,2
Dettes envers la clientèle	13 663,2	Dettes envers la clientèle	13 672,7	9,5
Dettes représentées par un titre	6 350,4	Dettes représentées par un titre	3 704,4	(2 646,0)
Passifs d'impôts exigibles et différés	221,2	Passifs d'impôts courants et différés	225,9	4,7
Autres passifs		Comptes de régularisation et passifs divers	719,4	(117,3)
Comptes de régularisation	836,7			
Provisions	80,4	Provisions pour risques et charges	98,3	17,9
Dettes subordonnées	604,8	Dettes subordonnées	164,4	(440,4)
Passifs associés à des actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	5 464,7	Passifs associés à des actifs non-courants destinés à être cédés	5 466,3	1,6
Total des passifs	37 067,8	Total dettes	37 105,5	37,7
		CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres, part aux détenteurs de la maison mère	6 181,7	Total Part du Groupe	6 177,0	(4,7)
Intérêts minoritaires	(11,0)	Total intérêts minoritaires	(11,1)	(0,1)
Capitaux propres	6 170,7	Total capitaux propres consolidés	6 165,9	(4,8)
Total des passifs et capitaux propres	43 238,5	Total passif	43 271,4	32,9

Les transferts de poste sont détaillés dans le tableau de passage suivant :

31 décembre 2009

En millions d'euros

	Total Transferts	Trésorerie Trésorerie	Instruments financiers	Immobilisations Provisions	Coupons courus	Autres transferts
ACTIF						
Caisse, banques centrales, CCP	(847,6)	(847,6)	-	-	-	-
Instruments financiers en juste valeur par résultat	785,0	-	772,4	-	12,6	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	105,6	-	-	-	105,6	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	91,1	847,6	(772,4)	-	15,9	-
Prêts et créances sur la clientèle	75,1	-	-	-	75,1	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	38,1	-	-	-	38,1	-
Actifs d'impôts courants et différés	4,7	-	-	-	-	4,7
Comptes de régularisation et actifs divers	(395,7)	-	-	(175,1)	(220,6)	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)
Immeubles de placement	(27,4)	-	-	(27,4)	-	-
Immobilisations corporelles	202,5	-	-	202,5	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Actifs non courants destinés à être cédés	1,6	-	-	-	-	1,6
Total actif	32,9	-	-	-	26,7	6,2
DETTES						
Banques centrales, CCP	16,6	16,6	-	-	-	-
Instruments financiers en juste valeur par résultat	3 135,6	-	3 107,6	-	28,0	-
Instruments financiers dérivés de couverture	39,3	-	-	-	39,3	-
Dettes envers les établissements de crédit	16,2	(16,6)	-	-	32,8	-
Dettes envers la clientèle	9,5	-	-	-	9,5	-
Dettes représentées par un titre	(2 646,0)	-	(2 664,8)	-	18,8	-
Passifs d'impôts courants et différés	4,7	-	-	-	-	4,7
Comptes de régularisation et passifs divers	(117,3)	-	-	(17,9)	(104,1)	4,7
Provisions pour risques et charges	17,9	-	-	17,9	-	-
Dettes subordonnées	(440,4)	-	(442,8)	-	2,4	-
Passifs associés à des actifs non-courants destinés à être cédés	1,6	-	-	-	-	1,6
Total dettes	37,7	-	-	-	26,7	11,0
CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	-	-
Total Part du Groupe	(4,7)	-	-	-	-	(4,7)
Total intérêts minoritaires	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)
Total capitaux propres consolidés	(4,8)	-	-	-	-	(4,8)
Total passif	32,9	-	-	-	26,7	6,2

Les principaux changements sont les suivants :

A l'actif :

- **Trésorerie** : Alors que le Groupe Fortis avait une rubrique intitulée « Trésorerie et équivalent de trésorerie », le Groupe BNP Paribas a une rubrique « Caisse, Banques centrales et Centre des chèques postaux ».

Contrairement à la rubrique Fortis qui reprenait l'intégralité des dépôts à vue et des placements inférieurs à trois mois, le Groupe BNP Paribas exclut de la rubrique « Caisse, Banques centrales et Centre des chèques postaux » les dépôts à vue et placements inférieurs à trois mois envers les autres établissements de crédit. Ces derniers entrent dorénavant dans la rubriques des « Prêts et créances sur établissement de crédit ».

Par ailleurs, la réserve obligatoire de la Banque Centrale que le Groupe Fortis classait en « Créances sur les établissement de crédit » a été transférée selon le modèle BNP Paribas vers le poste « Caisse, Banques centrales et Centre des chèques postaux ».

- **Instruments financiers** : Dans la présentation Fortis des états financiers, la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ne comprenait que les actifs comptabilisés selon cette méthode dont les contreparties étaient non bancaires. Les instruments valorisés à la juste valeur par résultat avec des contreparties bancaires entraient quant à eux dans le poste « Créances sur établissement de crédit ».

Le Groupe BNP Paribas applique sur ce point une approche par catégorie d'instruments financiers et non par type de contreparties, en accord avec IAS39. Ainsi, la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » inclut dorénavant la totalité des actifs financiers qui sont évalués selon cette méthode.

- **Immobilisations** : Dans la présentation Fortis des états financiers, la rubrique « Autres actifs et Comptes de

régularisation » comportait les montants décaissés pour une immobilisation en cours de construction et destinée à faire l'objet d'un contrat de location. Le Groupe BNP Paribas présente quant à lui ces montants à l'actif du bilan conformément à IAS16§20, en les identifiant précisément dans le compte « Immobilisations en cours » (pour le montant net des impôts et taxes récupérables jusqu'au moment du commencement de la location où la créance est alors reclassée en « Prêts et Créances »).

La rubrique « Immeubles de Placement » comportait au sens Fortis les immeubles de placements en cours de construction et les immeubles de placements utilisés par le Groupe. Les principes de reporting du Groupe BNP Paribas sont plus proches dans l'interprétation du paragraphe IAS16§20 en classant ces deux types d'actifs dans le poste « Immobilisations Corporelles ».

- **Coupons courus** : Le Groupe Fortis classait l'ensemble des coupons courus dans les comptes de régularisation. Le Groupe BNP Paribas a choisi pour sa part d'affecter les coupons courus à chaque catégorie d'actifs, reflétant ainsi les soldes coupons courus inclus. Ceci donne une vue exhaustive des soldes (nominaux + Coupon + Juste valeur) associés à chaque classe d'actifs. Cette remarque s'applique aussi aux postes « Actifs disponibles à la vente », « Créances sur établissement de crédit », « Créances sur la clientèle » et « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Au passif :

Instruments financiers : L'approche retenue par BNP Paribas dans son reporting est l'approche par catégorie d'instruments financiers et non par type de contreparties ou de produits, en accord avec IAS39. Ceci signifie que la rubrique « Passifs détenus à des fins de transaction » (évalués à la juste valeur par résultat) inclut désormais les émissions du programme EMTN (European Medium Term Notes) et dettes subordonnées comptabilisés en Fair Value Option (désignés à la juste valeur par résultat), précédemment renseignées sous les « Dettes représentées par un titre » et « Dettes subordonnées ».

Au sens BNP Paribas, la rubrique « Dettes représentées par un titre » ne comporte que les titres émis évalués au coût amorti.

- **Trésorerie** : Le reporting du Groupe BNP Paribas met en évidence les actifs et passifs avec les Banques centrales et Centre des chèques postaux dans une rubrique dédiée. Ces montants sont donc déduits de la rubrique « Dettes envers les établissements de crédits » précédemment utilisée.
- **Coupons courus** : Le Groupe Fortis classait l'ensemble des coupons courus dans les « Autres Passifs - Comptes de régularisation ». Le Groupe BNP Paribas a choisi pour sa part d'affecter les coupons courus à chaque catégorie de passif, reflétant ainsi les soldes de chaque poste de passif coupons courus inclus. Ceci donne une vue exhaustive des soldes (nominaux + Coupon + Juste valeur) associés à chaque classe de passif.
- **Provisions** : Le Groupe Fortis classait dans « Autres Passifs - Comptes de régularisation » les provisions relatives aux avantages à l'emploi et aux régimes à prestations définies. Dans le reporting BNP Paribas, ces provisions entrent dans la catégorie « Provisions pour risques et charges ». Ce classement est plus en rapport avec la nature des montants comptabilisés.

Autres transferts :

- **Impôts différés** : Les comptes d'impôts différés sont reclassés à l'actif ou au passif en fonction du solde d'impôts différés sur chaque société à la clôture de l'exercice 2009 dans le nouveau format de présentation.
- **Reconstitution des réserves de conversion** : Certains écarts de conversion liés aux éliminations de dividendes internes étaient classés en « Comptes de régularisation » dans la présentation Fortis ; ils sont classés dans les fonds propres dans le nouveau format de présentation.

États financiers consolidés

8.j ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Au cours de l'année 2011, le Groupe est encore largement focalisé sur la mise en œuvre du plan industriel au travers d'investissements importants visant au développement du Groupe et à sa modernisation au service de la clientèle.

Le Groupe reste vigilant à l'évolution du contexte géopolitique instable en ce début d'année. Les activités opérationnelles du Groupe ont quant à elles continué à se développer favorablement.





Comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2010

Les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et notamment en application de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit.

Ci-après les comptes annuels non consolidés sont présentés sous une forme abrégée. Les comptes annuels non consolidés, lesquels se composent du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux comptes annuels ainsi que du rapport de gestion et du rapport du réviseur d'entreprises agréé font l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales.

Ainsi, en fonction de l'article 71 de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit, les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises approuvés doivent être déposés au Registre du commerce et des sociétés dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, et au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice social. La publication des comptes est réalisée par une mention au Mémorial du dépôt au Registre du commerce et des sociétés auprès duquel ces documents peuvent être obtenus.

Le réviseur d'entreprises agréé a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas au 31 décembre 2010.

Comptes annuels non consolidés

BILAN NON CONSOLIDÉ

En millions d'euros

	31.12.2010	31.12.2009
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	344,9	500,0
Créances sur les établissements de crédit	12 885,4	8 773,4
a) à vue	2 813,7	3 571,2
b) autres créances	10 071,7	5 202,2
Créances sur la clientèle	13 346,6	14 206,8
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	9 518,5	7 905,3
a) des émetteurs publics	5 071,5	4 352,7
b) d'autres émetteurs	4 447,0	3 552,6
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	210,4	293,7
Participations	44,1	51,7
Parts dans des entreprises liées	1 407,5	1 135,8
Actifs incorporels	764,9	1,9
Actifs corporels	174,7	143,8
Autres actifs	209,7	124,0
Comptes de régularisation	440,3	428,8
Total de l'actif	39 347,0	33 565,2

Comptes annuels non consolidés

BILAN NON CONSOLIDÉ (SUITE)

En millions d'euros

	31.12.2010	31.12.2009
Passif		
Dettes envers des établissements de crédit	7 195,9	3 037,9
a) à vue	757,6	993,5
b) à terme ou à préavis	6 438,3	2 044,4
Dettes envers la clientèle	18 991,7	16 625,7
a) dépôts d'épargne	4 800,0	4 774,4
b) autres dettes	14 191,7	11 851,3
- à vue	8 778,1	8 968,5
- à terme ou à préavis	5 413,6	2 882,8
Dettes représentées par un titre	4 806,9	6 627,9
a) bons et obligations en circulation	3 438,6	4 200,6
b) autres	1 368,3	2 427,3
Autres passifs	1 347,2	316,5
Comptes de régularisation	253,4	266,9
Provisions	364,8	249,4
a) provisions pour impôts	47,3	35,1
b) autres provisions	317,5	214,3
Passifs subordonnés	184,7	454,4
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	141,3	141,3
Fonds pour risques bancaires généraux	302,4	102,4
Capital souscrit	713,1	713,1
Primes d'émission	2 770,4	2 770,4
Réserves	1 927,4	1 826,8
Résultats reportés	0,1	0,1
Résultat de l'exercice	347,7	432,4
Total du passif	39 347,0	33 565,2
Hors-bilan		
Passifs éventuels dont:	2 031,3	1 998,1
- cautionnements et actifs donnés en garantie	1 504,3	1 538,0
Engagements	14 855,7	4 443,6
Opérations fiduciaires	4 388,1	1 776,9

COMPTE DE PROFITS ET PERTES NON CONSOLIDÉ

En millions d'euros

	2010	2009
Intérêts et produits assimilés	966,0	1 315,4
dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe	280,5	337,3
Intérêts et charges assimilées	(481,7)	(759,7)
Revenus de valeurs mobilières	27,2	55,6
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	13,4	12,4
b) revenus de participations	3,4	9,3
c) revenus de parts dans des entreprises liées	10,4	33,9
Commissions perçues	241,3	317,2
Commissions versées	(78,7)	(97,4)
Résultat provenant d'opérations financières	94,8	267,3
Autres produits d'exploitation	110,7	57,2
Frais généraux administratifs	(339,3)	(310,3)
a) frais de personnel	(200,7)	(207,1)
dont : salaires et traitements	(171,3)	(176,8)
charges sociales	(23,8)	(24,3)
dont : charges sociales couvrant les pensions	(17,7)	(18,5)
b) autres frais administratifs	(138,6)	(103,2)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et sur actifs corporels	(59,6)	(18,5)
Autres charges d'exploitation	(46,8)	(33,0)
Dotations/reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	(27,6)	(39,9)
Dotations/reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	(70,2)	(560,0)
Dotations aux « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	-	(0,1)
Produits provenant de la dissolution de « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	20,5	0,2
Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux	50,0	260,5
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	(58,2)	(21,5)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	348,4	433,0
Produits exceptionnels	-	0,1
Résultat exceptionnel	-	0,1
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	(0,7)	(0,7)
Résultat de l'exercice	347,7	432,4



Contact center et agences de la banque

CONTACT CENTER

Tél. : (+352) 42 42-2000
Fax : (+352) 42 42-2001
info@bgl.lu

BASCHARAGE/KORDALL
6, avenue de Luxembourg
L-4950 Bascharage

BERELDANGE
70, route de Luxembourg
L-7240 Bereldange

BETTEMBOURG
6a, rue de la Gare
L-3236 Bettembourg

CLERVAUX
34, Grand'Rue
L-9710 Clervaux

DIEKIRCH
5, rue de Stavelot
L-9280 Diekirch

DIFFERDANGE
26, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange

DUDELANGE
59, avenue Gr.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange

ECHTERNACH
25, place du Marché
L-6460 Echternach

ESCH/BENELUX
Place Benelux
L-4027 Esch/Alzette

ESCH/CENTRE
30, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-5493
Fax : (+352) 42 42-5980

ETTELBRUCK
77-79, Grand'Rue
L-9051 Ettelbruck
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-5953
Fax : (+352) 42 42-5956

GREVENMACHER
2, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher

HOWALD
201, route de Thionville
L-5885 Howald

JUNGLINSTER
2, route de Luxembourg
L-6130 Junglinster

LAROCHETTE
14, place Bleiche
L-7610 Larochette

LUXEMBOURG/BONNEVOIE
101-103, rue de Bonnevoie
L-1261 Luxembourg

LUXEMBOURG/CLOCHE D'OR
2, rue Henri Schnadt
L-2530 Luxembourg

LUXEMBOURG/GARE
76, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 40 11 03-05
Fax : (+352) 40 11 03-50

Contact center et agences de la banque

LUXEMBOURG/GRAND-RUE

1-3, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

LUXEMBOURG/KIRCHBERG

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg

LUXEMBOURG/LIMPERTSBERG

43-45, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

LUXEMBOURG/MERL & BELAIR

123, avenue du X Septembre
L-2551 Luxembourg

LUXEMBOURG/ROYAL-MONTEREY

27, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-5040 ou 3914
Fax : (+352) 42 42-6232

MAMER

13 a-b, route d'Arlon
L-8211 Mamer

MERSCH

1, rue d'Arlon
L-7513 Mersch

MONDORF-LES-BAINS

43-45, avenue François Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains

NIEDERANVEN

141, route de Trèves
L-6940 Niederanven

REDANGE-SUR-ATTERT

35, Grand'Rue
L-8510 Redange-sur-Attert

REMICH

24, route de l'Europe
L-5531 Remich

SCHIFFLANGE

36-38, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange

STEINFORT

5-7, square du Général Patton
L-8443 Steinfort

STRASSEN

255, route d'Arlon
L-8011 Strassen
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-8657
Fax : (+352) 42 42-6829

TÉTANGE/KÄLDALL

149, rue Principale
L-3770 Tétange

TROISVIERGES

33-35, Grand'Rue
L-9905 Troisvierges

VIANDEN

4, Grand'Rue
L-9410 Vianden

WASSERBILLIG

36, Grand'Rue
L-6630 Wasserbillig

WILTZ

53-55, Grand'Rue
L-9530 Wiltz
Centre de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-5368
Fax : (+352) 42 42-5398



Filiales, participations,

ADMINISTRATION CENTRALE

BGL BNP PARIBAS S.A.

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-1
Fax : (+352) 42 42-3312 ou -2505
www.bgl.lu
info@bgl.lu

WEALTH MANAGEMENT

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42 - 7150

SOCIÉTÉ FILIALE

FRANCE

SADE (SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE
DÉVELOPPEMENT ET D'EXPANSION)
4, allée de la Robertsau
F-67084 Strasbourg Cedex
Tél. : (+33) 3 88 45 51 51
Fax : (+33) 3 88 60 44 20
www.groupesade.com
info@groupesade.com

PARTICIPATIONS

LUXEMBOURG

BIP INVESTMENT PARTNERS S.A.

1, rue des Coquelicots
L-1356 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 00 26-1
Fax : (+352) 26 00 26-50
www.bip.lu
info@bip.lu

BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS

16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 47 99 85 05
Fax : (+352) 47 99 51 81
<http://leasegroup.bnpparibas.com>

FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.

16, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 24 18 58-1
Fax : (+352) 24 18 58-9000
info@fortis.lu
www.fortis.lu

Filiales, participations,
business centres et autres sociétés
du Groupe actives au Luxembourg

business centres et autres sociétés du Groupe actives au Luxembourg

BUSINESS CENTRES

BUSINESS CENTER LUXEMBOURG

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-2008
Fax : (+352) 42 42-5141

BUSINESS CENTER TRIER- SAARBRÜCKEN

Herzogenbuscher Str. 10
D-54292 Trier
Tél. : (+49) 651 460 40 10
Fax : (+49) 651 994 96 09

LEBACHER STR. 4

D-66113 Saarbrücken
Tél. : (+49) 681 9963 454
Fax : (+49) 681 9963 459

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE ACTIVES AU LUXEMBOURG

ARVAL LUXEMBOURG

36, route de Longwy
L-8080 Bertrange
Tél. : (+352) 4491 801
Fax : (+352) 4491 90
www.arval.lu

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

33, rue de Gasperich
L-5826 Hesperange
Tél. : (+352) 2646 3001
Fax : (+352) 2646 9170
www.bnpparibas-ip.lu

BNP PARIBAS LEASE GROUP LUXEMBOURG S.A.

16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 47 99-5297
Fax : (+352) 47 99-5181
www.fortislease.com
info.lu@fortislease.com

BNP PARIBAS REAL ESTATE LUXEMBOURG

44, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : (+352) 3494 8422
Fax : (+352) 3494 73
www.realestate.bnpparibas.lu

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

33, rue de Gasperich
L-5826 Hesperange
Tél. : (+352) 2696 2000
Fax : (+352) 2696 9700
www.securities.bnpparibas.com

CARDIF LUX INTERNATIONAL

33, rue de Gasperich
L-5826 Hesperange
Tél. : (+352) 2621 41
Fax : (+352) 2621 49 371
www.cardiflux.lu

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Tél. : (+352) 2626 3838
Fax : (+352) 2626 3888
<https://banqueprivée.bnpparibas.lu>



No. 01-11-247314 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership



BGL BNP PARIBAS

Société Anonyme
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Téléphone : (+352) 42 42-1
Fax : (+352) 42 42-33 12
R.C.S. Luxembourg : B 6481
www.bgl.lu



**BGL
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change